

Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles.

L'apport des mobilités résidentielles

Jean-Louis Pan Ké Shon

Ined

Résumé

A partir de données longitudinales et de l'observation des mobilités résidentielles des résidents des « quartiers sensibles », la ségrégation sociale et ethnique entre 1990 à 1999 est évaluée empiriquement. Non seulement leur mobilité est importante mais les sortants des quartiers sensibles effectuent majoritairement une mobilité ascendante. Même en contrôlant des variables sociales, les Africains en sortent plus difficilement, s'installent généralement dans des quartiers plus modestes. Ils ont aussi trois fois plus de risques de s'installer dans les quartiers les plus précarisés par rapport aux Français, suggérant ainsi une discrimination ethnique.

Curieusement, malgré une littérature abondante sur la ségrégation, les études quantitatives portant sur l'ensemble du territoire français sont inexistantes¹. Les difficultés statistiques et d'accès aux données, bien que réelles, paraissent insuffisantes à expliquer ce relatif désintérêt. Cette thématique, sur le versant « ethnique » de la ségrégation, est apparue tardivement en France, au début des années 1960 à la suite de la manifestation des Algériens qui mit alors en lumière leurs conditions de vie et leur concentration dans les bidonvilles aux abords des grandes villes (Tissot, 2007, p.91). Dès 1963, Chombart de Lauwe constatait que « Les ségrégations ethniques n'ont pas encore été étudiées en France (...). Le problème est cependant d'importance dans certains secteurs. » (Cité par Prêteceille, 2006a). Quant à la politique de la ville française, elle abordera la question de la ségrégation urbaine très tardivement, « par antiphrase par l'objectif de la « mixité sociale » » au début des années 1990 (Prêteceille, 2003a, p.64). Pensée comme un phénomène étranger à l'hexagone, la difficulté à aborder la ségrégation « ethnique » fait partie d'un refoulé national issu de la mauvaise conscience collective venant du passé colonial de la France, du traumatisme raciste de la Seconde guerre mondiale. Ce refoulé s'est trouvé conforté par un effet pervers de l'idéologie d'égalité des citoyens, constitutive de la Nation française et de l'héritage de la déclaration des droits de l'Homme. Ce modèle républicain interdit toute distinction « d'origine ou de race » entre les citoyens et donc de mettre à jour leurs inégalités réelles à cause d'une égalité théorique et constitutive de la Nation française. Cette idéologie s'est concrétisée récemment encore lors du refus du Conseil constitutionnel d'autoriser les « statistiques ethniques »². Pourtant « Refuser de la [ségrégation ethnique] mesurer sous prétexte que le modèle d'intégration français ne reconnaît que des individus « libres et égaux » revient à légitimer des processus qui remettent en cause les principes mêmes de l'égalité des chances. Cela revient aussi à confondre ce que Max Weber appelait, dans *Économie et société* ([1921] 1971), « l'être » et le « devant être » des institutions. » (Felouzis, 2003).

¹ Toutefois, soulignons notamment les études quantitatives sur la ségrégation en Île-de-France de Prêteceille (2003b, 2006), de Maurin à partir de l'enquête Emploi (2004), de Tabard (1993) et Martin-Houssart et Tabard (2002a) portant sur la répartition socio-économique des quartiers, de Saint-Julien *et al.* (2003) sur la disparité des revenus communaux et infra communaux d'Île-de-France, le peuplement et les trajectoires en Seine-Saint-Denis (Lévy, 2003), de Rhein, sur une partie de l'Île-de-France (1998), etc. Nous ne mentionnons pas ici les nombreuses études monographiques, sociologiques touchant de près ou de loin à la ségrégation.

² Le Conseil Constitutionnel a jugé que les traitements nécessaires aux études statistiques « ne sauraient reposer sur l'origine ethnique ou la race » par décision n° 2007-557 DC du 15 novembre 2007.

Cette mauvaise conscience doublée de cette valeur professée d'égalité, profondément enracinée dans l'imaginaire commun, se traduit encore aujourd'hui par une gêne à aborder frontalement la ségrégation « ethnique ». Contre toute attente, ce positionnement s'est trouvé historiquement conforté par une partie des intellectuels de gauche influencés par la vision marxiste de la lutte des classes censée épuiser la totalité des inégalités, y compris « ethniques » (voir Sarre *et al.*, 1989 ; De Rudder, 1995 ; Simon, 2007). Ainsi, derrière la question « ethnique » se situerait en réalité la question sociale. D'où la relative pauvreté de la France en ce domaine d'étude. D'où, peut-être aussi, l'emploi dominant des catégories socioprofessionnelles comme substitut des classes sociales dans les études sur les inégalités spatiales³ (par exemple chez Chenu et Tabard, 1993 ; Tabard, 1993 ; Rhein, 1998 ; Martin-Houssart et Tabard, 2002a, Prêteceille, 2003b ; Prêteceille, 2006a). D'autant qu'investiguer l'« ethnique » en France est *a priori* douteux, entaché d'une suspicion latente de racisme (Simon, 2008). Alors que les débats sur la ségrégation de classe sociale *versus* la ségrégation ethnique faisaient rage depuis bien longtemps Outre-Atlantique, le débat français paraît vouloir demeurer sur le schéma unique des inégalités de classe (par exemple Massey, 1981 ; Massey et Denton, 1988 ; Jargowsky, 1996 ; Simon, 2007). Ce n'est que récemment que les travaux quantitatifs abordent de façon plus ou moins approfondie l'aspect ethnique de la polarisation spatiale, chez Maurin (2004) et Prêteceille (2006b) ou de la ségrégation scolaire chez Felouzis (2003).

Les évaluations antérieures sur la région parisienne (Prêteceille, 2006a) concluaient à une stabilisation de la ségrégation de classe sociale entre les deux derniers recensements exhaustifs (1990-1999). Ce qui venait confirmer les résultats de Maurin à partir des enquêtes Emploi (2004) mais sur un échantillon sensible aux effets de grappe⁴ et critiqué pour cela (Prêteceille, 2006a). Maurin remarquait que si la ségrégation ethnique était plus forte que la ségrégation de classe sociale, elle était néanmoins demeurée stable au cours des vingt dernières années. Prêteceille témoignait de cette apparente stabilité, voire d'une légère diminution de la polarisation ethnique (2006b). Or, en s'attachant à l'évaluation de la ségrégation en quartiers sensibles nous montrerons que si la ségrégation de classe a baissé, simultanément la ségrégation ethnique a continué à progresser entre 1990 et 1999.

³ A noter toutefois que les chômeurs entrent dans la composition de leurs indicateurs chez Prêteceille et Martin-Houssart et Tabard et chez ces dernières s'ajoute le secteur d'activité.

⁴ L'effet de grappe accentue les résultats obtenus à cause de l'agrégation de personnes aux caractéristiques semblables.

Pour cela, l'évaluation de la ségrégation ethnique demande de séparer des « communautés » d'étrangers qui ne sont pas soumises aux mêmes intensités de discriminations. Ce que n'a pas effectué Maurin et qui affecte en partie ses résultats. Car les discriminations en France touchent principalement les populations africaines (1,3 million de Maghrébins plus 0,4 million d'Africains subsahariens au recensement de 1999). Pour la plupart des étrangers européens, Italiens, Espagnols et Portugais, etc. bien que plus nombreux (1,9 million), sont devenus « invisibles » en France (Insee, 2005). Les étrangers de ces diverses origines partagent inégalement les difficultés sociales provenant, notamment, des modifications de l'appareil productif après le milieu des années 1970 moins consommateur de main-d'œuvre non qualifiée (par exemple : Peach, 1998 ; Wacquant, 2006 ; Van Kempen et Özüekren, 1998). Mélanger ces différentes nationalités revient alors à écrêter les situations de ségrégation ethnique et donne une image faussée et minorée de la polarisation socio-spatiale française.

Formellement, la ségrégation résulte des déséquilibres de peuplement venant des mobilités résidentielles de leurs habitants entre entrées et sorties d'un espace d'habitation. Aborder les phénomènes de ségrégation par les mobilités permet d'affiner la compréhension des mécanismes ségrégatifs au-delà des observations figées de la composition des territoires à partir des indices de ségrégation habituellement utilisés (Pour ces derniers voir Massey, 1981 ; Massey and Denton, 1988). Contrairement aux idées reçues, la mobilité résidentielle des habitants des quartiers sensibles français est importante, voire supérieure aux autres quartiers (Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2005). Les résidents n'y sont donc pas tous « pris au piège » et le thème rebattu de l'« assignation à résidence » se révèle plus une image trompeuse qu'une réalité tangible. Cependant, la mobilité résidentielle des habitants des zones sensibles n'équivaut pas systématiquement à une mobilité ascendante car l'emménagement dans les mêmes quartiers y est fréquente (22 %). Les habitants les mieux armés socialement (plus diplômés, d'une catégorie socioprofessionnelle moyenne ou supérieure) quittent effectivement les zones urbaines sensibles et plus souvent les Français que les Africains. Les entrants, plus jeunes (35 à 38 ans d'âge médian), possèdent des caractéristiques sociales faibles et représentent un quart du flux des nouveaux immigrés Africains. Ce double effet de rétention des plus démunis et d'arrivées d'habitants modestes n'enclenche pourtant pas une spirale descendante tirant la composition sociale de ces quartiers vers le bas, à cause de l'amélioration des caractéristiques sociodémographiques des habitants au cours du temps.

Cette étude quantitative s'attache à mettre à jour les mécaniques et les tendances lourdes de la ségrégation en quartiers sensibles en exploitant empiriquement deux voies nouvelles : les mobilités résidentielles et le degré de précarité des quartiers. Grâce à l'accès à des données longitudinales exceptionnelles, je parviens aux résultats suivants :

1. Accentuant les résultats de Maurin et de Préteceille, la ségrégation de classe sociale a légèrement baissé en quartiers sensibles grâce notamment à l'élévation générale des niveaux de diplômes entre 1990 et 1999 ;
2. La ségrégation ethnique a progressé en France dans la même période. Elle a touché les Maghrébins et les Noirs Africains ;
3. Les Africains ont plus de difficultés à sortir des quartiers sensibles que les Français ;
4. Toutes choses égales, les Africains ont 3 fois plus de risques de s'installer dans les quartiers parmi les plus précarisés en termes du niveau de chômage de leurs habitants ;
5. Lorsque les habitants des zones urbaines sensibles déménagent, c'est le plus souvent pour s'installer en dehors d'un quartier moins précarisé. C'est moins vrai pour les Africains ;
6. Toutes choses étant égales, plus un quartier déshérité est précarisé et plus les mobilités résidentielles de leurs habitants s'effectueront vers un quartier également précarisé. Nous montrerons que cet effet modère le niveau estimé de la ségrégation ethnique.

L'article s'articule de la façon suivante. Après avoir précisé ce que nous entendons par ségrégation, l'étude se consacre à la présentation des sources, des méthodes et des découpages socio-spatiaux. Nous discutons du choix d'un indicateur permettant de déterminer le degré de concentration spatiale des populations défavorisées. Nous optons pour l'indicateur du chômage agrégé au niveau de chaque quartier. Puis, l'étude s'attache à évaluer l'évolution de la ségrégation entre 1990 et 1999. La décomposition statistique du chômage en quartiers sensibles permet alors d'observer finement les contributions de chacune des composantes de la ségrégation de hiérarchie sociale et ethnique dans cette période, cela toutes choses étant égales. La matrice des mobilités des résidents des ZUS en fonction de la distribution des taux de chômage des quartiers quittés et des quartiers d'installation dévoile les habitants effectuant une mobilité ascendante de ceux s'enkystant dans les quartiers les plus précarisés. Enfin, nous incluons dans les régressions multinomiales le degré de précarité des quartiers quittés et d'installations afin de tenir compte des variables inobservées qui leurs sont liées. Pour cela nous utilisons

une source de données longitudinales jamais encore exploitée dans les études de ségrégation, l'*Échantillon démographique permanent* (EDP), composée à partir des recensements exhaustifs de la population. L'étude porte sur les années 1990 et 1999 qui ont l'avantage de disposer des deux derniers recensements exhaustifs de la population et qui autorisent ainsi l'étude de la mobilité résidentielle des résidents de France.

La ségrégation comme concentration spatiale de populations défavorisées

L'une des difficultés lorsqu'on aborde la ségrégation est savoir de quoi l'on parle car le vocable est fortement polysémique et il n'est pas inutile de revenir sur ses significations (Grafmeyer, 1994). Dans son acception la plus restrictive, elle recouvre l'intentionnalité de mise à l'écart d'un groupe social. La figure emblématique est celle du ghetto religieux ou ethnique. Cette définition est devenue obsolète avec le temps même si elle semble parfois transparaître en filigrane dans les discours communs. L'utilisation du terme dans la « littérature savante » dépasse cette première signification très restrictive. En France, le sens s'est étendu dans les années 1970 à l'inégale localisation des groupes sociaux dans l'espace urbain. A cette occasion, Grafmeyer relève finement que « L'idée de ségrégation trouve ainsi un contenu empirique précis, mais elle risque d'être assimilée, à la limite, à toute forme de différenciation sociale de l'espace urbain. » (1994, p.36). En forçant le trait, il n'est pas anormal de trouver plus de pêcheurs que d'experts-comptables dans les ports que dans le reste de la ville ! C'est alors moins de ségrégation dont il faudrait parler que de spécialisation des espaces. Cette définition a également une connotation normative implicite d'une mixité sociale idéale qui n'échappe pourtant pas à la critique. Ainsi, l'hypothétique réalisation de la mixité ne serait pas sans effet pervers notamment à cause des ruptures des solidarités ouvrières et « ethniques », d'accès à des ressources et de biens culturels communautaires (notamment Bacqué et Simon, 2001 ; Sintomer, 2001 ; Préteceille, 2003a ; Avenel, 2005). Certains soulignent même le retournement du concept de mixité en instrument de discrimination dans l'attribution des logements HLM en mobilisant l'idée d'un « seuil de tolérance » aux étrangers (Tanter et Toubon, 1999 ; Tissot, 2005 ; Rudder, 1991). D'autres appuient leur position en remarquant que, par le passé, la mixité a été le prétexte et l'occasion d'une gentrification des quartiers et l'éviction à une périphérie toujours plus lointaine des classes populaires (Bacqué et Simon, 2001 ; Sintomer, 2001). D'un point de vue instrumental, trois autres critiques de la mixité sociale peuvent être formulées. La première concerne le niveau spatial visé. La mixité doit-elle être recherchée au niveau de la commune, du quartier ou même du voisinage comme le remarque Maurin (2004) ? La

question n'est pas innocente puisqu'une mixité comparable entre communes, celle que vise la loi SRU⁵ s'attachant à l'objectif de 20 % de logements sociaux, n'empêcherait pas une ségrégation entre quartiers d'une même commune, voire au sein même d'un quartier. Effectivement, un quartier socialement mixte peut juxtaposer des cités aux classes sociales homogènes et étanches (Avenel, 2005). Le deuxième niveau est l'indétermination de la composition d'un lieu socialement mixte. Faut-il rechercher la mixité à partir d'un équilibre de catégories sociales, d'origines nationales ou « ethniques », de revenus ou d'âge des habitants ou encore d'une synthèse de ces indicateurs ? On voit mal les arguments qui justifieraient ces choix comme la répartition des proportions de ces variables dans le cas d'un indicateur synthétique. Ce qui introduit le troisième niveau qui touche au seuil de la composition sociale idéale vers lequel il faudrait tendre pour satisfaire à l'exigence de mixité. Serait-ce la moyenne, la médiane fixée nationalement, régionalement, au niveau du département ou de l'agglomération, etc. ? Bien sûr, ces questions ne sont pas uniquement instrumentales car les réponses engagent des choix dont l'investissement idéologique n'est pas absent. On pourrait être amené à penser que cette recherche de la mixité sociale l'est pour elle-même sans autre but. Elle ne serait, après tout, qu'un avatar de l'imaginaire républicain français d'une égalité théorique postulée. Éric Maurin avance « Lorsque le quartier et l'environnement social n'ont pas d'effet sur les destins, la mixité ne représente pas un enjeu réellement décisif. C'est bien l'existence ou l'absence d'effets de contexte⁶ qui détermine la plus ou moins grande importance de la mixité pour l'avenir d'une société. » (2004, p. 40).

Pour d'autres encore, la ségrégation s'appréhende davantage au travers des inégalités d'accès des groupes sociaux aux biens matériels et symboliques urbains. Grafmeyer attribue au courant marxiste « le diagnostic d'une triple ségrégation de la classe ouvrière : par le lieu et la qualité du logement, par les équipements collectifs, et par les distances imposées entre domicile et lieu de travail. » (1994). Si la démarche se distingue de celle des inégalités de localisation des groupes sociaux, elle n'en est pas pour autant imperméable. Enfin, la dernière approche

⁵ La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain fait obligation aux communes des agglomérations de plus de 50 000 habitants qui ont moins de 20 % de logements sociaux de mettre en œuvre des mesures de rattrapage pour atteindre cet objectif. Dans l'attente, elles sont assujetties à une contribution financière.

⁶ Plus connu sous l'expression d'effet quartier.

privilège « toute forme de regroupement spatial associant étroitement des populations défavorisées à des territoires circonscrits » (Grafmeyer, 1994). L'image totémique renvoie à celle du ghetto et « en France, [à] la *banlieue sensible*. C'est sans doute dans cette troisième voie que l'on se rapproche le plus de l'acception originelle. » (Madoré, 2005). L'idée de concentration de populations défavorisées en des lieux circonscrits est importante. Elle exclut de la sorte, les catégories supérieures polarisées en quartiers aisés souvent plus homogènes et concentrées (Préteceille, 2006a). Implicitement, le concept de ségrégation contient l'idée d'une pénalité supplémentaire qui s'ajoute aux caractéristiques défavorables des populations ségréguées (Felouzis, 2005). Sinon on parlera de polarisation spatiale, terme débarrassé de cette connotation de pénalité et qui s'applique avec plus de justesse aux résidents favorisés des « Gated communities » que le vocable ségrégation. La littérature témoigne depuis longtemps de ces nombreux désavantages. D'abord, la concentration d'individus semblables réduit la circulation des idées et éloigne des possibilités offerte par la société civile par l'éloignement des individus ressource et des institutions (van Kempen et Özüekren, 1998). L'un des principaux reproches porte sur une éducation de moins bonne qualité par des effets de pairs ou par un modèle d'adultes en état d'échec (Clark, 1965 ; Jencks et Mayer, 1990) ou encore par le retrait des enseignants les plus expérimentés des zones défavorisées (Bénabou *et al.*, 2005). La ségrégation engendre des difficultés accrues dans l'obtention d'un emploi à cause du quartier stigmatisant (le « délit de sale adresse ») et de l'éloignement de l'habitat des zones d'emploi. Elle fragilise la cohésion sociale par l'économie souterraine, la délinquance, la violence et les émeutes. A ces effets négatifs sur la société et l'individu, il conviendrait de rajouter les souffrances psychologiques individuelles, notamment la perte d'estime de soi dont on connaît l'importance dans les pathologies dépressives, les comportements à risques et suicidaires que la stigmatisation et la ségrégation entraînent (Dupéré *et al.*, 2008 ; Beaud et Amrani, 2005 ; Beaud et Pialoux, 2003). Les études qui découlent de cette approche sont davantage marquées par leur caractère ethnique ou social et se sont développées depuis longtemps aux Etats-Unis⁷ (Clark, 1965). C'est dans cette dernière approche que cette étude s'inscrit, en évaluant l'évolution de la ségrégation en quartiers sensibles (zones urbaines sensibles ou ZUS, cf. infra) selon ses deux dimensions de

⁷ On consultera avec intérêt la revue des conséquences et surtout des formes et des diverses explications de la ségrégation au cours du temps et selon les diverses écoles de pensée par van Kempen et Özüekren, 1998).

classe sociale, ou plus exactement de hiérarchie sociale, et ethnique⁸ en partant du constat de Véronique de Rudder « la ségrégation sociale et la ségrégation ethnique, si elles se cumulent en bien des cas, ne semblent pas purement et simplement identifiables ou réductibles, l'une à l'autre. » (1995). Il reste à discuter l'indicateur qui définirait pertinemment des populations défavorisées dans un espace ségrégué.

Méthodes, données, indicateur de précarité

1. Pourquoi le chômage constitue un indicateur synthétique de précarité ?

L'adoption d'un concept plutôt qu'un autre peut conduire à des résultats différents parfois divergents et la littérature est remplie de ces exemples récurrents au cours du temps (Par exemple : Cortese, Falk and Cohen, 1976 ; Massey, 1981 ; Jargowsky, 1996 ; Johnston, Poulsen and Forrest, 2005). L'utilisation d'un nouvel outil introduit une suspicion légitime, particulièrement lorsque l'on s'intéresse, comme ici, à un sujet qui n'est pas socialement, ni politiquement neutre. Jusqu'à présent en France ce sont principalement les catégories socioprofessionnelles qui ont été utilisées pour évaluer la ségrégation. Le principal défaut de cet indicateur est de considérer comme seul élément discriminant une position approximée sur l'échelle sociale en occultant d'autres éléments importants comme l'ethnicité, les diplômes, les revenus et même l'âge. D'autant que ces catégories socioprofessionnelles sont particulièrement hétérogènes et évoluent sensiblement au fil du temps. Par exemple, la catégorie emblématique des ouvriers s'est profondément transformée depuis les années 1950. Le noyau dur des ouvriers de l'industrie a laissé place à ceux de l'artisanat et des transports, et les employés sont devenus le groupe prépondérant⁹ (Maurin, 2002). Les mutations de la structure sociale constituent une difficulté à produire une mesure pertinente de l'évolution de la ségrégation. Car cela revient à mesurer un objet dont la nature s'est modifiée avec un outil de mesure dont les repères ont changé. Échapper au reproche de normativité oblige alors à la multiplication d'indicateurs pour mieux cerner le phénomène étudié ou à produire un indicateur synthétique de façon raisonnée et qui simplifie le message sans en aliéner le sens. Cet indicateur demande à être construit à partir de la « précarité » sociale des habitants afin de repérer les territoires où se

⁸ Nous avons adopté le terme ethnique par facilité de langage et pour l'opposition qu'il forme avec la ségrégation de classe sociale. Plus précisément, nous utilisons la nationalité des résidents.

⁹ On pourrait pour chaque catégorie socioprofessionnelle donner des exemples d'hétérogénéité, et notamment des employés (Chenu, 1990) comme des professions intermédiaires et des cadres (Maurin, 2004).

situe une concentration « a-normale » ou une concentration relative de populations socialement défavorisées.

Robert Castel (1995) souligne que l'exclusion d'aujourd'hui renvoie « à la précarité de l'emploi, à l'absence de qualification, au chômage, à l'incertitude de l'avenir. » auquel s'ajoute un sentiment de honte et de culpabilité, une détérioration du statut social, un déficit d'estime de soi et une modification négative de l'identité (Schnapper, 1981 ; Demazière, 1996). Paugam précise que « La strate sociale à laquelle ils [les chômeurs de longue durée] appartiennent est tellement dévalorisée qu'ils intériorisent souvent le jugement négatif que la société tient à leur égard... » (2000). Ces manques et l'intériorisation de ce regard négatif entraînent une déstabilisation psychologique pouvant être à l'origine de la crise du couple, de sa séparation et plus généralement d'une « dissolution des liens » (Baudelot et Establet, 2003) et aboutir, selon les auteurs, à l'exclusion sociale (Paugam, 2000) ou à la désaffiliation (Castel, 1995). Castel estime que « ...l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement relationnel conjuguent leurs effets négatifs pour produire l'exclusion ou plutôt (...) la désaffiliation. La vulnérabilité sociale est une zone intermédiaire instable, qui conjugue la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité. » (1995, p. 17). En fait, « Ce dont souffrent les chômeurs, c'est d'un traumatisme social généralisé qui se répercute sur tous les aspects de la vie quotidienne et sur toutes les dimensions de la personne. » (Baudelot et Establet, 2003). Ces phénomènes déjà signalés en leur temps par Lazarfeld et son équipe (1932) ont acquis plus d'acuité avec la place obsédante occupée par le chômage après les Trente glorieuses. L'économiste Daniel Cohen précise « que le chômage, et non la pauvreté, est l'un des facteurs majeurs qui expliquent les soulèvements urbains » (Le Monde, 11 janvier 2006). L'attention des chercheurs ne fait que refléter ce souci premier de la population et que les sondages confirment régulièrement (Boisselot, 2006). Le chômage précarise les individus par un processus de pertes diverses : perte de revenus, perte de statut social, perte de la majeure partie des relations professionnelles (Blanpain & Pan Ké Shon, 1999), perte de repères, perte de l'estime de soi (Schnapper, 1981). Il y a peu de phénomènes sociaux qui soient à la fois autant stigmatisant, traumatisant et touchant une population aussi large. Une partie des chercheurs, comme le législateur, faisant écho à la préoccupation principale de la population, s'accordent donc à pointer le chômage comme le principal facteur de précarisation des individus.

Le chômage pris comme indicateur a pour caractéristique d'être une synthèse des fragilités et des risques de fractures individuelles et sociales qu'il peut entraîner. En ce sens, il représente le mieux la précarité ou le degré de défavoritisme social des habitants d'un quartier. Littéralement, il désigne les populations socialement désavantagées dans l'obtention d'un emploi : les jeunes, les personnes de plus de 55 ans, les non ou peu diplômés, les étrangers, les employés et les ouvriers. Si l'accès à un emploi subalterne signale des populations modestes, le chômage labellise et désigne les populations « défavorisées ». Il opère une sélection (dans le sens statistique du terme) entre catégories d'individus indépendants ou non du système assurantiel et plus avant au sein d'une même catégorie, par exemple en sélectionnant les ouvriers parmi les plus fragiles. Pourtant, être individuellement au chômage ne suffit pas à considérer une personne comme socialement fragile. De multiples situations de chômage résultent d'accidents ponctuels, hors même de l'implication de l'individu, et de réinsertions sans histoire. Mais qu'une catégorie d'individus soit plus systématiquement au chômage établit son handicap social. Qu'un appariement s'effectue ensuite entre lieux et personnes défavorisés est à l'observation évident et qui a facilité le glissement de la question sociale à la question spatiale (Voir Tissot et Poupeau, 2005 ; Davezies, 2004). Le taux de chômage agrégé au niveau du quartier peut alors être pris comme un proxy du degré de concentration sociale de populations défavorisées dans un espace donné, autrement dit du degré de ségrégation spatialisée.

L'évaluation à deux dates du degré de ségrégation d'une zone urbaine à partir du taux de chômage fait intervenir deux éléments : le rendement des caractéristiques individuelles au regard de la probabilité d'emploi à un instant t (la conjoncture de l'emploi) et la composition sociale du quartier au cours de la même période (la structure de la population). A composition sociale d'une zone contrôlée, l'aggravation de la conjoncture se répercutera par l'augmentation du chômage dans cette zone. De façon symétrique, à conjoncture du chômage contrôlée, l'arrivée de chômeurs ou le départ d'actifs occupés feront augmenter le taux de chômage de la zone. Dans l'étude de l'évolution de la ségrégation spatiale, il est donc nécessaire de neutraliser la dimension conjoncturelle, afin de mesurer l'amélioration ou la détérioration redevable aux seules modifications de la composition sociale du quartier.

2. Décomposition statistique du chômage entre 1990 et 1999

Une façon de contourner cette difficulté instrumentale est de mettre en œuvre la décomposition statistique proposée par Blinder-Oaxaca et modifiée pour les

modèles non-linéaires par Fairlie (2005). Cette méthode économétrique permet, dans le calcul de l'évolution du chômage en quartiers sensibles entre 1990 et 1999, de séparer ce qui revient à l'intensité du chômage au cours de la période, de ce qui ressort des modifications des caractéristiques sociodémographiques des habitants au regard du chômage. A l'aide de cette méthode, il est alors possible d'isoler la ségrégation des individus précaires selon qu'elle soit de hiérarchie sociale ou relevant de la seule appartenance à une nationalité africaine, en neutralisant les effets spécifiques de la période.

La méthode proposée par Fairlie se déroule de la façon suivante. Un modèle logistique du risque d'être au chômage est établi. Il est constitué par 27 modalités de variables croisées par le sexe des individus afin de tenir compte des risques différenciés selon le genre, soit 54 modalités au total. Sont estimés : l'âge (4 modalités), les diplômes (5 modalités), le type de ménage (3 modalités), le nombre d'enfants (3 modalités), la catégorie socioprofessionnelle (10 modalités), la nationalité regroupée (2 modalités). Puis les recensements de 1990 et 1999 sont empilés en ne retenant que les habitants des quartiers sensibles. Les effectifs des deux recensements sont égalisés sur le plus petit. Le recensement initialement plus grand est tiré aléatoirement un certain nombre de fois afin d'éviter d'éventuelles déformations de la structure de la source s'il n'était égalisé qu'une seule fois. La chaîne de calculs est réalisée à chaque itération. Afin de limiter les itérations et de tenir compte des proximités des situations des quartiers vis-à-vis de l'emploi, les coefficients des paramètres des régressions logistiques sont estimés au sein de douze catégories de zones d'emploi auxquelles les quartiers sensibles appartiennent (Cf. infra). Ces douze catégories sont déterminées à l'aide de la distribution (en déciles) du taux de chômage de leurs ZUS auxquelles s'ajoutent deux autres catégories aux extrêmes (inférieur au 5^e centile et supérieur au 95^e centile). Le nombre d'itérations aléatoires retenu est de 50 pour chaque catégorie, soit 600 au total (12x50). Les effectifs des deux échantillons étant à la fois importants et proches, l'écart des estimations entre deux itérations au sein d'un même décile est de l'ordre de quelques centièmes. Ensuite, un même modèle individuel du chômage est établi. L'estimation des probabilités d'être au chômage fournit des coefficients des paramètres des régressions logistiques communs aux deux recensements. Une indicatrice identifiant le recensement de 1990 est introduite. En l'éliminant, on obtient donc des coefficients communs aux deux sources ce qui permet de neutraliser la conjoncture. Les contributions de chaque variable indépendante à l'écart entre 1999 et 1990 sont ensuite calculées en fonction de ces coefficients communs et des variables indépendantes propres à chaque recensement. Les

calculs des probabilités individuelles d'être au chômage varient alors selon la seule composition sociale des quartiers en 1990 ou en 1999. Les contributions de chaque variable aux variations du chômage entre les périodes sont estimées par différences. La contribution de X_i à l'écart entre les deux dates s'exprime par :

$$\frac{1}{N^{90}} \sum_{i=1}^{N^{90}} F(\alpha + X_{1i}^{99} \hat{\beta}_1^* + X_{2i}^{99} \hat{\beta}_2^*) - F(\alpha + X_{1i}^{90} \hat{\beta}_1^* + X_{2i}^{90} \hat{\beta}_2^*)$$

Où

F représente la fonction cumulative de la distribution logistique.

N^{90} représente les effectifs de 1990 ;

X_{1i}^{90} , X_{1i}^{99} représentent une variable indépendante en 1990 ou en 1999 ;

$\hat{\beta}_1^*$ représente un coefficient estimé pour l'échantillon commun ;

Il suffit ensuite d'évaluer les contributions de chaque variable aux variations du chômage, en passant de façon glissante et l'une après l'autre, des variables du recensement de 1990 à celles du recensement de 1999 pour obtenir par différence la contribution de chacune d'entre elles.

3. Les découpages spatiaux utilisés

Les quartiers sensibles ou « zones urbaines sensibles »

Les zones urbaines sensibles (ZUS) ont été administrativement déterminées par la politique de la ville. Leur nombre est de 751 en France et 717 hors départements et territoires d'Outre-mer. Les ZUS sont définies dans le texte de loi de 1996 par la présence de « *grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi* » et par une analyse conjointe des élus locaux et de l'État. Une partie des quartiers sensibles est évaluée en fonction de l'écart de leur situation sociale (proportion de chômeurs, de jeunes de moins de 25 ans, de non diplômés) à la situation de l'agglomération d'appartenance. Ce classement conditionne l'importance des aides de l'État sous forme de mesures fiscales octroyées aux collectivités, aux entreprises et dans ses efforts de rénovation urbaine. Ces quartiers regroupent 4,5 millions d'habitants en 1999, soit près de 8 % de la population française. On compte en moyenne 6 000 habitants par ZUS et la distribution de leurs effectifs est concentrée pour 61 % des ZUS entre 2 000 et 6 000 habitants (Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2004).

Trois reproches sont adressés aux ZUS comme découpages socio-spatiaux non pertinents : Le gommage de l'hétérogénéité des ZUS ; Le risque de laisser de côté d'autres quartiers défavorisés non classés en ZUS ; Enfin, le risque d'interpréter

fautivement un décrochage des ZUS avec le reste de la ville, ce qui serait potentiellement dû à la seule progression des quartiers huppés (Préteceille, 2006a). Effectivement, on sait depuis leur création que les ZUS sont particulièrement hétérogènes, aussi bien leur morphologie (ils ne sont pas tous en marge des villes, ni coupés des grandes voies de communication), du type de peuplement et du niveau des difficultés sociales de leurs habitants (notamment Champion et Marpsat, 1996). Or, ces critiques sont principalement valides dans le cas d'une utilisation d'un indice de dissimilarité qui évalue la proportion observée d'un type d'habitants dans un quartier par rapport à celle qu'on devrait observer selon le reste des quartiers de la ville (Par exemple Iceland et Douzet, 2006). Elles ne le sont plus lorsqu'on observe, comme ici, l'évolution de la population entre 1990 et 1999 vis-à-vis du chômage au sein de chaque quartier et les mobilités des habitants des ZUS selon ce même niveau de chômage. Les quartiers sensibles les plus défavorisés accusent un taux de chômage deux fois et demi à trois fois plus importants que les ZUS les mieux placées. Néanmoins, 90 % des zones sensibles connaissent une situation très défavorable et se situent au-delà du 8^e décile du chômage des quartiers ordinaires et 56 % des ZUS dans les 4 derniers centiles (Tableau A). En creux, cela revient à dire, qu'au regard du chômage, d'autres quartiers connaissent des difficultés comparables aux zones les plus défavorisées et en se focalisant sur les ZUS on n'en tient pas compte. Cette remarque est pertinente et justifierait une étude à part entière sur ces quartiers non classés sensibles marqués par un fort niveau de chômage. Cependant, les zones urbaines sensibles demeurent des lieux bénéficiant de la connaissance des acteurs locaux qui sont intervenus dans leur classement administratif en lien avec la préfecture. Ces agents sociaux ne sont évidemment pas neutres et la classification des quartiers a pu répondre à des volontés, voire des stratégies diverses (Jaillet, 1994). Néanmoins, le classement en ZUS concerne tendanciellement les quartiers où les diverses difficultés se cumulent : habitat dégradé, grands ensembles, concentration du chômage. Il y aurait donc une dimension sociale et morphologique supplémentaire contenue dans ce classement (même si la rigueur de celui-ci est discutable) justifiant d'un examen particulier et qui sans cela diluerait les résultats. L'objet ZUS possède une dimension sociale singulière comme lieu défavorisé (Tableau A) et dont le label ZUS renforce encore la stigmatisation et dévoile ainsi les populations socialement mises à l'index.

Tableau A - Répartition des ZUS selon la distribution du taux de chômage des TRIRIS

Déciles du taux de chômage des TRIRIS	1999	
	Nombre de ZUS	%
≤1	1	0,1
]1 à 2]	3	0,4
]2 à 3]	3	0,4
]3 à 4]	2	0,3
]4 à 5]	4	0,6
]5 à 6]	7	1,0
]6 à 7]	17	2,4
]7 à 8]	49	6,8
]8 à 9]	110	15,3
]9 à 10]	521	72,7
<i>Dont :]9 à 9.5]</i>	<i>118</i>	<i>16,5</i>
<i>]9.5 à 10]</i>	<i>403</i>	<i>56,2</i>
Total	717	100

Champ : ZUS de métropole.

Note : Les ZUS sont réparties selon la valeur de leur taux de chômage en fonction de la distribution du chômage des TRIRIS.

Source : Recensements de la population de 1999.

Les autres quartiers français

Le découpage employé est celui utilisé par Martin-Houssart et Tabard dans l'établissement de leur typologie socio-économique des territoires à partir des découpages spatiaux de l'Insee (2002a). Les villes d'au moins 10 000 habitants sont découpées en 7 571 « quartiers » (TRIRIS) répartis sur le territoire français hors départements d'Outre-mer. L'IRIS correspond généralement à un pâté de maisons d'environ 2 000 personnes. Un TRIRIS est formé de trois IRIS. Le choix du TRIRIS s'est imposé à cause de la similarité des effectifs moyens des ZUS et de ces autres quartiers français (6 000 personnes en moyenne). Les petites villes (5 000 à 10 000 habitants) sont conservées au niveau communal et les communes encore plus petites sont regroupées au niveau du canton ou de l'arrondissement.

Les zones d'emploi

La France métropolitaine est découpée par l'Insee en 348 zones d'emploi, regroupant environ 25 000 actifs logeant dans la même zone. Elles servent ici uniquement à affiner les calculs de la décomposition statistique.

4. Les sources utilisées

Les recensements de la population de 1990 et 1999

Les recensements exhaustifs représentent encore actuellement la source la plus pertinente pour l'étude des phénomènes infra communaux sur l'ensemble du territoire français. Ils ont servi au calcul pour chaque quartier de France métropolitaine (*Cf. infra*), de leur taux de chômage en 1990 et en 1999. Ils permettent ainsi d'évaluer la qualité de la mobilité des habitants des quartiers sensibles : ascensionnelle, de stagnation ou descendante. La distribution du chômage agrégée au niveau du quartier permet également d'être introduite dans les régressions logistiques multinomiales afin de capter l'effet des variables inobservées liées avec leur degré de précarité.

L'échantillon démographique permanent

L'Échantillon démographique permanent (EDP) regroupe les informations issues des recensements de la population. La nouvelle méthode de collecte du recensement rénové, mis en place depuis 2003, est en fait une agrégation de cinq enquêtes par sondage étalées sur cinq ans et ne permet plus le suivi régulier des mobilités résidentielles des habitants avec l'Échantillon Démographique Permanent (Pan Ké Shon, 2007b). Aucune autre source française n'autorise actuellement le suivi longitudinal des populations au niveau du quartier pour l'ensemble de la France. Pour cette raison l'investigation ne porte que sur la période courant de 1990 à 1999. Échantillonné à environ 1%, l'EDP repère la localisation des habitants à chaque recensement à partir de leur quartier. Le rapprochement de l'IRIS de départ et celui d'arrivé permet de déterminer leur éventuelle mobilité. On ne dispose donc pas de la mobilité à la date précise où elle est réellement effectuée. La date de la mobilité peut se révéler plus proche de 1999 que de 1990. Des modifications substantielles peuvent intervenir dans les caractéristiques des individus au cours de la période : modification du ménage, du statut d'activité, du statut d'occupation du logement, etc. Certaines autres caractéristiques font preuve d'une plus grande inertie, absolue ou relative : date de naissance, diplômes, nationalité. Sauf exception précisée, la partie de l'échantillon utilisée est celle repérant près de 500 000 habitants dotés d'un bulletin de recensement en 1990 *et*

en 1999, en écartant naissances, décès et les personnes absentes à l'un ou l'autre de ces deux recensements.

Résultats

1. Une réduction relative de la ségrégation de hiérarchie sociale

Entre 1990 et 1999, le chômage a progressé de 19,6 % à 25,8 % en ZUS. Trois interprétations à cette progression peuvent être avancées. La première tablerait sur une mobilité résidentielle qui se serait réalisée de façon déséquilibrée, accentuant la ségrégation en quartiers sensibles. Les habitants socialement mieux armés seraient partis et les personnes aux caractéristiques sociodémographiques plus faibles (chômeurs, non-diplômés, ouvriers non qualifiés, etc.) se seraient installées en zones sensibles. La seconde interprétation ferait porter le poids de l'aggravation du chômage sur la conjoncture dégradée de l'emploi en France au cours de la période d'observation. Enfin, la troisième combinerait conjoncture dégradée et peuplement désavantageux au regard de l'emploi en ZUS.

En réalité, la décomposition statistique du chômage (effectuée sur chacun des 12 positions de sa distribution) révèle que la ségrégation en quartiers sensibles s'est globalement atténuée entre 1990 et 1999 (Tableau 1). En tenant compte uniquement des modifications de peuplement, il y a bien eu une réduction des populations défavorisées en ZUS aboutissant à une baisse corrélative du chômage de -1,7 % dans la période intercensitaire. La dégradation de la situation des résidents des ZUS vis-à-vis de l'emploi vient surtout de la conjoncture du chômage dont l'impact propre s'élève à 4,5 % ($6,2 \% - 1,7 \% = 4,5 \%$). L'aggravation du chômage en quartiers sensibles au cours de la période a touché des populations particulièrement réactives à la dégradation du marché de l'emploi français car socialement moins bien armées pour y faire face. L'amélioration relative des caractéristiques du peuplement est venue modérer la dégradation de la conjoncture en zones sensibles. Selon notre indicateur il y a effectivement eu une baisse de la ségrégation sociale en quartiers sensibles venant contrarier les représentations courantes d'une aggravation de la ségrégation en France. Impression qui pourrait simplement venir, au moins pour partie, de l'accentuation des difficultés sociales.

[Tableau 1]

L'examen des contributions de chaque variable à la progression du chômage en zones sensibles dévoile précisément la nature de ces modifications. A autres variables contrôlées, la modération du chômage en ZUS provient pour 0,7 % du

vieillesse de la population, pour 0,9 % de l'augmentation des niveaux des diplômes et pour 1 % des modifications de répartition au sein des catégories socioprofessionnelles (Tableau 1). Ces évolutions modératrices ne sont pas spécifiques aux quartiers sensibles. Elles correspondent à l'évolution démographique globale (vieillesse de la population) et aux modifications intervenues dans la société française au cours de la période (augmentation des niveaux des diplômes, diminution des catégories non qualifiées, progression des cadres). Pour les résidents des ZUS, la part des 15-24 ans ayant quitté le système scolaire avec un baccalauréat ou un diplôme supérieur est passée de 13 % en 1990 à 25 % en 1999, quand simultanément elle s'élevait de 19 % à 37 % en dehors (Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, 2004, p.140). La progression différenciée des niveaux de qualification entre territoires a eu pour conséquence de creuser les écarts au détriment des quartiers sensibles. De plus, 62,7 % des ZUS en 1990 se situaient parmi les 20 % des quartiers de France métropolitaine ayant le taux de chômage le plus important, ils sont 72,7 % en 1999. Si bien que l'on aboutit à ce constat à première vue paradoxal : l'amélioration des caractéristiques sociodémographiques des habitants des ZUS au cours du temps (donc moindre ségrégation par une moindre concentration d'habitants défavorisés par rapport à la période $t-1$) et simultanément le creusement des écarts avec les quartiers hors ZUS (accroissement des inégalités en t). Il y a donc une difficulté dans l'évaluation de l'évolution de la ségrégation à cause des modifications au fil du temps des caractéristiques individuelles et sociales de l'ensemble de la population et qui dont le barycentre de leurs caractéristiques se déplace insensiblement.

2. Augmentation de la ségrégation des Maghrébins et des Noirs Africains

Quant aux contributions à l'aggravation de la ségrégation en zones sensibles, elles se répartissent sur trois facteurs. La croissance du nombre des personnes sans conjoint et la progression du nombre d'enfants ont majoré le chômage de 0,2 % et 0,1 %. Enfin, l'alourdissement du chômage en zones sensibles dû à l'accroissement des effectifs des Africains est estimé à 0,7 %, soit une contribution représentant 11 % des écarts du chômage en quartiers sensibles entre 1990 et 1999 (Tableau 1). Le nombre des personnes nées au Maghreb ou en Afrique subsaharienne a effectivement progressé de 0,8 % en ZUS contre 0,1 % en métropole entre les deux derniers recensements exhaustifs. Si le peuplement des zones sensibles a fait légèrement reculer la précarité dans ces quartiers sous l'effet des modifications sociodémographiques qu'a connu la France au cours de la période intercensitaire,

en revanche l'augmentation des effectifs des Africains dans ces quartiers l'a accentué.

La population des quartiers sensibles entre 1990 et 1999 est passée de 4,67 millions à 4,46 millions d'habitants. En premier examen, cette baisse tendrait à accréditer la thèse de la fuite de quartiers se révélant apparemment peu désirables. Est-on en présence d'un « white flight » en zones sensibles, c'est-à-dire d'un départ des populations françaises dans une volonté d'évitement des populations étrangères ? Les recensements exhaustifs permettent effectivement d'observer la réduction de la part de la population française dans ces quartiers de 6,6 % à 5,9 % dans la période. Simultanément, elle progressait de 20,3 % à 21,1 % parmi les Africains et se réduisait de 12,4 % à 11,4 % parmi les autres étrangers. De fait, seule la part des Africains a continué à progresser en quartiers sensibles. Entre 1990 et 1999, 64 % des Français et 55 % des Africains habitant en zones sensibles ont déménagé contre 56 % pour le reste des Français, 53 % en restreignant le champ aux villes de plus de 20 000 habitants (Tableau 2). Contrariant les idées reçues, la mobilité résidentielle est plus forte pour les résidents des ZUS que pour le reste des habitants. Cette plus grande mobilité s'explique par une structure de la population plus jeune, plus souvent locataire, occupant des logements plus peuplés, toutes raisons qui poussent traditionnellement à la mobilité résidentielle. Elle est apparemment plus aisée pour les Français que pour les Africains des ZUS, ce qui permet d'identifier un premier phénomène ségrégatif lié à leur moindre capacité à se mouvoir. Massey et Denton expliquaient la moindre mobilité des Afro-Américains par la discrimination limitant leur choix de logements et les contraignant à conserver leur logement (Massey and Denton, 1993). Nous verrons plus tard que des phénomènes discriminatoires sont hautement probables. Évidemment la condition des Africains en France n'est pas similaire à celle des Afro-Américains et si on observe bien des tendances ségrégatives en France et même en Europe, cela n'a pas de commune mesure avec l'ampleur et l'homogénéité de la ségrégation des ghettos américains (notamment Simpson, 2004 ; Wacquant, 2006 ; Ireland, 2008). En ce sens, la ségrégation française se rapproche davantage de la ségrégation britannique ou hollandaise concernant majoritairement les populations de leurs anciennes colonies (Finney et Simpson, 2007 ; Bolt *et al.*, 2008).

[Tableau 2]

Les pas des uns et des autres ne les guident pas systématiquement en dehors des zones sensibles car lorsque leurs habitants déménagent, c'est parfois pour se réinstaller dans celles-ci. Ainsi, les données tirées de l'Échantillon démographique permanent montrent que près de 69 % des migrants français contre 40 % des Africains des quartiers sensibles se sont installés en dehors (Tableau 2). Le deuxième phénomène ségrégatif est donc lié à la « qualité » inégale de la migration qui « pousse » les Africains à se réinstaller davantage dans les mêmes ZUS (44 %) ou dans une autre ZUS (16 %) plutôt que dans un quartier moins précarisé. Néanmoins, les Africains quittent majoritairement le quartier sensible dans lequel ils vivaient précédemment. Ce qui consolide une observation précédemment formulée, ce n'est pas l'attraction communautaire qui explique la ségrégation des étrangers puisque ceux-ci, lorsqu'ils le peuvent quittent les zones défavorisées dans lesquelles ils vivaient (Maurin, 2004, p. 17-18). Si des phénomènes d'auto-ségrégation existent, comme par exemple la concentration d'Asiatiques¹⁰ dans le 13^e arrondissement parisien, au vu de nos résultats ils seraient minoritaires. A ce stade, on ne peut dire encore si la ségrégation est de hiérarchie sociale ou ethnique car les ressortissants africains occupant souvent des positions sociales très modestes la réponse à cette question nécessite auparavant de contrôler simultanément les facteurs de hiérarchie sociale (diplômes, CSP, etc.). Nous y reviendrons plus loin.

3. Une promotion résidentielle réduite et moins souvent ascendante pour les mobilités des Africains de ZUS

Pour mieux comprendre ces mécaniques ségrégatives, il faut observer les mobilités effectives des habitants de ZUS et particulièrement la qualité de leur mobilité résidentielle. S'inscrit-elle dans une trajectoire ascendante, simplement stagnante ou descendante et s'effectue-t-elle de manière équilibrée entre Français et Africains ? Une première réponse à ces questions est fournie par la lecture de la matrice des mobilités des résidents des ZUS (Tableau 3). Cette matrice est établie à partir des habitants de ZUS ayant migré au cours de la période intercensitaire et de

¹⁰ La comparaison avec le modèle d'auto-ségrégation des Asiatiques du 13^e n'est pas réellement judicieuse en ce sens que ce quartier n'est pas un lieu défavorisé et la concentration des restaurants asiatiques relève plus d'une logique de spécialisation commerciale de l'espace que d'un regroupement d'individus mus par une logique ethnique. Rappelons que ce « quartier chinois » est en réalité un quartier où se côtoient de nombreuses nationalités de divers pays asiatiques qui ne partagent ni la même langue, ni la même culture.

leur quartier d'installation. Afin d'observer les transitions des habitants des ZUS débarrassées des variations du chômage dans la période intercensitaire, le taux de chômage des quartiers en 1990 a été réattribué aux quartiers d'installation des migrants des ZUS de 1999. Ce qui sans cela ferait paraître un habitant déménageant et se réinstallant dans la même ZUS comme une mobilité ascendante ou descendante selon les variations locales du chômage. Pour la même raison, les deux distributions en lignes et en colonnes de la matrice sont fixées aux valeurs de 1990. Le taux de chômage du quartier d'installation du résident est prioritairement celui de la ZUS, lorsque la nouvelle installation est en ZUS, sinon celui du quartier hors ZUS.

[Tableau 3]

La diagonale du tableau représente une installation qui s'est réalisée globalement à valeur égale du degré de défavoritisme social du quartier quitté et d'installation. Elle représente notamment les réinstallations dans les mêmes zones sensibles. Plusieurs logiques motivent ces réinstallations dans les mêmes quartiers. Schématiquement : le prix des loyers, ou la possible discrimination qui rendent difficile les installations dans d'autres lieux. Les informations d'opportunités de logement sont plus aisément accessibles dans le quartier d'habitation qu'au-delà. Plus simplement, à cause des habitudes prises, la familiarité avec les lieux, pour le lien créé avec le quartier où les habitants ont passé une partie de leur histoire familiale. De fait, 10 % des habitants de ces quartiers pauvres apprécient leur quartier à cause du lien affectif tissé au cours du temps avec les lieux au travers de l'histoire individuelle et familiale, renforcée par la proximité du réseau de relations (Pan Ké Shon, 2007a).

Mais le plus remarquable provient du fait que la majorité des habitants des zones sensibles ayant migré a effectué une mobilité résidentielle ascendante (la partie gauche de la diagonale du Tableau 3). Le fait est particulièrement net, les pas des résidents des ZUS les conduisent vers des quartiers moins précarisés que ceux où ils logeaient auparavant. On pourrait opposer la critique d'un effet de borne à droite : les habitants des ZUS occupant les quartiers davantage en difficulté ne peuvent s'installer que dans des quartiers mieux classés. Outre le fait que ce n'est pas ce qu'il ressort de la lecture du détail de la matrice des mobilités, effet de borne ou non, les mobilités sont majoritairement ascendantes. Inversement, les emménagements dans les quartiers davantage en difficultés sont bien plus rares. Comme chez nos voisins britanniques, les habitants des quartiers défavorisés,

lorsqu'ils migrent, ne s'agrègent pas à nouveau dans un quartier ségrégué mais ils s'établissent au contraire dans un quartier moins ethniquement concentré ou plus aisé (Simpson, 2004). Ce résultat fort, qu'on retrouve donc en Angleterre, militerait, en première approche, pour le modèle établi par l'École de Chicago de la séparation initiale des communautés d'arrivants suivie par une assimilation à plus long terme.

Mais pour notre propos, on retiendra que si les Africains effectuent eux aussi majoritairement une mobilité de promotion, elle demeure plus modeste que celle des Français. Ainsi, au cours de la période intercensitaire, parmi les migrants des ZUS près de 24 % de Français et 19 % d'Africains vivaient dans les quartiers les moins précarisés en 1990. Neuf ans plus tard après déménagement, ils sont représentés dans ces catégories de quartiers à 61 % et 42 %. A l'inverse, 16 % des Français et 18 % d'Africains ayant déménagé d'une zone sensible dans la période intercensitaire, vivaient en 1990 dans les ZUS les plus précarisées (2 derniers déciles). En 1999, parmi ces anciens résidents, ils n'étaient plus que 6 % de Français contre 12 % d'Africains. Si, comme on le voit, les Français comme les Africains, lorsqu'ils déménagent, s'extraient des quartiers les plus précarisés, c'est pour les Africains avec moins de succès. Parmi les sortants de ZUS, il y a donc non seulement une moindre sortie des ressortissants africains mais aussi une promotion résidentielle plus modeste. On met là le doigt sur un constat qui n'est pas en soi explicatif des phénomènes ségrégatifs mais révélateur d'une mécanique de polarisation ethnique en quartiers sensibles.

Mais est-ce bien de ségrégation ethnique dont il s'agit ou ne serait-ce pas seulement l'action d'un panier de « qualités » sociales moins bien fourni que celui des Français ? Cette remarque classique dans les débats sur l'attribution de la ségrégation à la classe sociale ou à l'ethnicité demande de mobiliser d'autres outils statistiques afin d'y voir plus clair. Pour cela un modèle logistique multinomial est utilisé. Il permet de déterminer les risques de s'installer dans un quartier plus ou moins précarisé selon les caractéristiques individuelles. Cinq classes de quartiers d'installation sont formées par la distribution de leur taux de chômage en 1999. Le quartier considéré est d'abord la zone sensible, lorsque l'individu s'est à nouveau installé en ZUS, sinon le quartier hors ZUS. En contrôlant par l'âge, le type de ménage, le diplôme, le confort du logement, la taille de la ville, le statut d'activité, le statut d'occupation du logement et le degré de précarité du quartier quitté, les ressortissants du Maghreb et d'Afrique subsaharienne ont 4,4 fois plus de risques d'emménager dans un quartier très précarisé plutôt que dans un quartier aisé par

rapport aux Français (Tableau 4). Même en écartant les réinstallations dans les mêmes ZUS afin de répondre aux objections d'un éventuel effet d'attraction du réseau relationnel ou communautaire, les Africains ont 3 fois plus de risques de s'installer dans un quartier parmi les plus défavorisés par rapport aux Français (modèle non montré ici et disponible auprès de l'auteur). Il y a là un résultat fort tendant à nouveau à indiquer un phénomène discriminatoire envers les Africains.

[Tableau 4]

Le degré de précarité du quartier influe sur la qualité de la nouvelle localisation

Le degré de précarité du quartier de départ exerce-t-il un effet de rémanence, autrement dit est-il un bon prédicteur de la qualité du quartier d'installation ? L'intérêt de cette question réside dans l'interprétation en termes d'action du contexte (effet quartier), de hiérarchie sociale ou des origines ethniques. Les résultats sont particulièrement frappants. En considérant, par facilité de langage, comme quartiers aisés ceux en dessous de la médiane du taux de chômage des quartiers, les résidents socialement les mieux armés se dirigent en priorité vers les quartiers aisés (Tableau 4). Inversement les habitants les plus modestes se tournent vers les quartiers les plus défavorisés. Ainsi, parmi les migrants des ZUS, les enfants de famille monoparentale, les habitants d'un logement « surpeuplé » en 1990 et les non-diplômés ont 6 fois plus de risques de migrer dans un quartier parmi les plus défavorisés plutôt que dans un quartier aisé par rapport au détenteur d'un baccalauréat. Mais le résultat le plus remarquable provient des migrants dont les ZUS étaient les plus précarisées en 1990 et qui, toutes choses étant égales, ont 84 fois plus de risques de s'installer dans un quartier du même degré de précarité en 1999 (Tableau 4), 27 fois en écartant les réinstallations dans les mêmes quartiers ! Et ces risques décroissent régulièrement à mesure de la modestie du taux de chômage des ZUS de départ. Nous reviendrons plus loin sur la façon d'interpréter ces chiffres.

4. Les entrants en quartiers sensibles : recherche de logements plus grands et premières étapes résidentielles des étrangers

Il est souvent question des désagréments et de la stigmatisation générés par le fait de résider dans un quartier sensible. Les ZUS étant classées parmi les quartiers les plus précarisés, en s'installant en zone sensible les nouveaux résidents risquent alors d'effectuer à la fois une mobilité résidentielle descendante et stigmatisante. Malgré cela, des habitants continuent à emménager en ZUS. L'échantillon démographique permanent dévoile deux catégories d'entrants. Il y a d'abord les

personnes non recensées en 1990 sur le territoire français mais repérées en ZUS en 1999. Elles représentent 56 % des entrants en ZUS. Dans ce premier groupe, c'est l'accroissement naturel dû aux naissances qui est la raison principale de la croissance (Tableau 5). Ainsi, 64 % d'enfants constituent ce groupe dont 54 % proviennent des naissances. Il est renforcé par les premières arrivées d'immigrants en France qui représentent 34 % des entrants du groupe dont 20 % d'Africains.

[Tableau 5]

Le second groupe d'entrants est constitué par les personnes repérées sur le sol national mais hors d'un quartier sensible en 1990 et qui s'y sont installées entre 1990 et 1999. Les étrangers y sont bien moins représentés. Leur part se limite à 12 % dont 5,5 % pour les Africains. Là non plus, il ne s'observe donc pas d'effet d'attraction qui attirerait les Africains dans une logique communautaire ou ethnique. Le fait que leurs effectifs soient davantage alimentés par les flux d'immigrants plutôt que de résidents suggère une implantation due aux loyers modestes ou/et une implantation bénéficiant d'un réseau de solidarité familiale ou amicale. Pour ces nouveaux arrivés sur le territoire, les quartiers sensibles constituent l'une des premières étapes de leur parcours résidentiel français. Le réseau jouerait alors le rôle de médiateur initial entre le pays d'origine et celui d'installation dont l'immigrant une fois installé s'émanciperait. En l'état cela demeure qu'une hypothèse qui demanderait à être vérifiée.

Cette implantation est facilitée par la concentration des logements sociaux en ZUS. Selon l'EDP, 65 % des personnes absentes de France en 1990 (naissances incluses) et 57 % du groupe des entrants en zone sensible repérés sur le territoire national en 1990 logent en HLM en 1999. Ces flux d'entrées se concentrent aux 2/3 pour le premier groupe et à 59 % pour le second dans les grandes villes de plus de 200 000 habitants. Les arrivées d'immigrés sur le territoire français sont relativement modestes, annuellement de l'ordre de 163 000 immigrés étrangers au total. En prenant pour point de comparaison le Royaume-Uni, ces arrivées sur le territoire français sont 2,2 fois moindre avec une proportion identique d'immigrés en provenance des anciennes colonies, soit 38 %. Ce qui équivaut à 62 000 personnes pour la France (THIERRY, 2004).

L'examen des entrants¹¹ en ZUS à l'aide d'un modèle multinomial ne peut se réaliser qu'à partir des personnes déjà présentes en 1990 et dont les informations avant la migration sont disponibles car les variables indépendantes ne deviennent explicatives qu'avant la mobilité. Cela force à écarter les nouveaux arrivés sur le territoire métropolitain dont les informations avant leur migration n'existent pas dans les sources. Ce qui revient à écarter les nouveaux immigrés plus nombreux, plus statistiquement typés et moins à même d'exercer des choix résidentiels exigeants. Les nouveaux immigrés africains arrivés dans la période intercensitaire en zones sensibles se localisent à près de 29 % dans les quartiers les plus précarisés en 1999 (2 derniers déciles de la distribution du chômage) contre 23 % pour les Français et 16 % pour les immigrés d'autres provenances.

[Tableau 6]

Les Africains présentent un risque supérieur aux Français de s'établir dans une ZUS davantage déshéritée plutôt que dans un quartier mieux situé sur l'échelle de précarité (Tableau 6). Cette plus grande difficulté des Africains par rapport aux Français ou même au reste des étrangers, à obtenir un logement dans des quartiers moins précarisés n'est pas directement interprétable comme une discrimination au logement car les données ne permettent pas de contrôler ces résultats notamment par la solvabilité des ménages et de leurs revenus. Et de fait, les revenus moyens par unité de consommation des ménages étrangers étaient inférieurs de 22 % aux revenus de l'ensemble des ménages en 1996 (Boëldieu et Thave, 2000). Cette modestie des revenus des étrangers pourrait expliquer au moins partiellement l'appariement entre ménages à revenus modestes et quartiers sensibles où les loyers sont modérés. La concentration de logements sociaux y est forte et 61 % des ménages sont locataires en HLM (Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles, 2004). Néanmoins, ces auteurs font remarquer que 28 % de l'ensemble des immigrés avaient déposé leur demande de logement social depuis au moins trois ans contre une durée deux fois moins importante pour l'ensemble de la population en attente et ce résultat reste valide en se limitant aux ménages de 4 personnes ou moins afin d'écarter les attentes différenciées selon la taille du logement. L'effet saisi par le quartier dans les modèles multinomiaux permet d'aller plus loin et de mettre à jour une pénalité propre à l'appartenance à un pays africain dans la « qualité » de la mobilité.

¹¹ Ce sont les entrants dont on dispose d'informations avant la migration, c'est-à-dire en 1990.

5 – Le quartier capte les inobservées de hiérarchie sociale et « ethnique »

La très grande force prédictive du degré de précarité des quartiers quittés sur le degré de précarité des quartiers d'installation amène à penser que nombre de variables de hiérarchie sociale et/ou « ethnique » sont omises dans l'évaluation des mobilités des habitants (Tableaux 4 et 6). Il serait trop précipité de conclure à un effet quartier sur la mobilité car celui-ci est proportionnel à l'incomplétude du modèle utilisé (Hauser, 1970 ; Vallet, 2005). En effet, l'action des variables manquantes (inobservées ou inobservables) peut être alors fautivement interprétée comme un effet quartier (dit aussi « effet de contexte », pour une revue des effets quartiers voir Marpsat, 1999, pour un approfondissement des problèmes économétriques Manski, 1993). Les recensements, sur lesquels l'EDP s'appuie, ne disposent ni des revenus, ni d'informations permettant de repérer statistiquement les descendants d'immigrés. Faute de données adéquates le modèle ne peut donc en tenir compte directement. Ces informations inobservées et corrélées avec le degré de précarité du quartier sont alors captées par la distribution du chômage de ce dernier.

Les effets de contexte, souvent étudiés dans la réussite scolaire des élèves, correspondent à l'action propre du quartier dans cette réussite. Manski précise clairement dans un exemple ce qu'il faut entendre par effet de contexte : « Un exemple peut aider à clarifier la distinction. Considérons la réussite au lycée d'un adolescent. Il y a un effet endogène si, toute chose étant égale par ailleurs, la réussite individuelle a tendance à varier avec la réussite moyenne des étudiants dans le groupe scolaire ou ethnique du jeune homme, ou un autre groupe de référence. Il y a un effet exogène si la réussite a tendance à varier avec, disons, la composition socio-économique du groupe de référence. Il y a des effets corrélés si les jeunes gens de la même école ont tendance à réussir de la même façon parce qu'ils ont des contextes de famille semblables ou les mêmes enseignants. » (1993, p. 532-533). Transposé à notre sujet, on ne peut penser que la réussite à s'installer dans un quartier aisé soit, toutes choses étant égales, influencée par les caractéristiques sociales des résidents du quartier de départ.

Mais prenons le problème autrement afin d'aller plus loin. Le degré de précarité des quartiers de départ figurant dans les régressions (Tableaux 4 et 6) capte une part du pouvoir explicatif de la hiérarchie sociale due aux variables inobservées dans la qualité de la nouvelle localisation. Car les caractéristiques observées d'un habitant des quartiers aisés ont de fortes chances d'être en réalité différentes de celles d'un habitant des quartiers pauvres. Ainsi par exemple, en quartier aisé un

bachelier pourrait avoir plus souvent investi dans un baccalauréat valorisé (scientifique) qu'un bachelier logeant dans un quartier plus modeste. Plus tangible, les différences de revenus d'un ouvrier ou même d'un cadre sont de l'ordre de 30 % en moyenne selon qu'ils logent en quartier sensible ou au dehors (Pan Ké Shon, 2005). D'autres caractéristiques sont inobservées chez les résidents des zones sensibles (expérience professionnelle, présentation de soi, particulièrement décisive dans l'obtention d'un emploi comme d'un logement, etc.). Dans ces circonstances, à variables contrôlées du modèle et aux inobservables captées par le degré de précarité du quartier, la persistance claire d'une nationalité africaine dans l'installation en quartiers davantage précarisés que les Français accrédite l'hypothèse de phénomènes discriminatoires liés à l'origine africaine.

De plus, les populations potentiellement discriminées ne sont pas toutes statistiquement repérées : Harkis (natifs algériens engagés dans l'armée française lors de la guerre d'Algérie), autres natifs algériens dotés de naissance de la nationalité française lorsque l'Algérie était française, naturalisés et surtout les descendants d'immigrés (ou perçus comme tels) nés sur le territoire français (Blanc, 1991). L'exemple américain de la ségrégation des Afro-Américains et des Amérindiens nous enseigne qu'il n'y a pas besoin d'être immigré ou étranger pour être ségrégué. Toutes ces populations sont potentiellement sujettes à la discrimination mais l'information étant indisponible dans le recensement français, il n'est pas possible d'en tenir compte statistiquement. Or, de nombreux observateurs remarquent que les descendants d'immigrés ont plus de difficulté à accéder à l'emploi et par conséquent au logement (notamment Beaud & Pialoux, 2003 ; Borgogno et al., 2004 ; Domingues Dos Santos, 2005 ; Meurs *et al.*, 2005). D'un point de vue statistique, ces populations grossissent la modalité des Français tout en étant discriminés de façon comparable aux ressortissants Africains. Elles modèrent ainsi les écarts observés d'installation ou de sorties des quartiers les plus précarisés dans les résultats des régressions en atténuant, en quelque sorte, les contrastes. Ce qui revient à dire que la ségrégation « ethnique » est sous-estimée. Le constat de la ségrégation « ethnique » en France confirme les résultats convergents de chercheurs du domaine (notamment Blanc, 1991 ; Simon, 1998 ; Tanter & Toubon, 1999 ; Maurin, 2004 ; Préteceille, 2006ab). Ainsi, Annick Tanter et Jean-Claude Toubon constataient « les politiques de peuplement telles qu'elles ont été définies, qui relativisent le rôle (voire la vocation) du logement social en fonction des configurations sociales, ont aggravé la spécialisation ethnique des espaces qu'elles étaient supposées combattre. En délégitimant les familles immigrées là où elles étaient accueillies, ces pratiques ont contribué à faire qu'elles

ne soient pas accueillies ailleurs, notamment dans le parc social neuf à la localisation peu ou moins périphérique et à renforcer ainsi leur concentration dans les lieux stigmatisés. » (1999). Le rapport du groupe de travail du Conseil National des Villes (2005) cité dans l'avis du Haut Conseil à l'intégration (2007) dresse un constat accablant : « Mais la très grande majorité, la plupart même, des prises de position discriminatoires en matière d'accès au logement se trouvent fondées sur la nationalité ou l'origine du demandeur, son patronyme, ses caractères raciaux ou ethniques. Ces facteurs jouent manifestement, en matière de discriminations dans l'accès au logement, un rôle prépondérant, presque exclusif. » Ces constats trouvent un écho dans l'analyse de Massey et Denton. Ils remarquaient que ce n'étaient pas les personnes ethniquement ségréguées qui seraient à la recherche d'un entre-soi aboutissant à une plus forte ségrégation mais à l'inverse le rejet des populations dominantes fuyant la promiscuité des Afro-Américains (Massey et Denton, 1993).

Les recensements français indiquent que les effectifs des immigrés africains sont les seuls à avoir progressé en zones sensibles entre 1990 et 1999. Ils sont près de 3 fois plus représentés en ZUS que leur représentation sur le territoire national métropolitain (21,1 % contre 7,3 %). Plus de 30 % de la population maghrébine se concentre en quartiers sensibles bien que les ZUS regroupent moins de 8 % des habitants de France (Observatoire National des ZUS, 2004, p. 36). Les Français représentaient 6,6 % des nationaux en ZUS en 1990 et 5,9 % neuf ans plus tard. Les immigrés autres qu'Africains voyaient leur part diminuer de 12,4 % à 11,4 % entre 1990 et 1999. De plus, selon l'Échantillon démographique permanent, les quartiers sensibles ont absorbé 25 % du flux¹² des étrangers d'origine africaine et 12 % des étrangers des autres nationalités entre 1990 et 1999. La ségrégation ne touche pas que les ressortissants africains. Elle pénalise aussi les personnes perçues comme « descendants d'immigrés » et en tenir compte augmenterait sensiblement le niveau de la ségrégation « ethnique ». En 2005, l'enquête Emploi évaluait à 26 % les plus de 15 ans en ZUS, dont au moins un des parents était originaire d'Afrique, contre 8 % en dehors. De surcroît, la non-réponse partielle à cette question 2,5 fois plus importante en ZUS révèle que cette estimation est encore probablement minorée.

¹² Le calcul est réalisé à partir de l'ensemble des absents dans l'EDP en 1990 et présents dans l'EDP en 1999.

Discussion et conclusion

Force est de constater les mouvements contradictoires mais cohérents qui éloignent les mieux lotis, retiennent les plus disqualifiés et « attirent » les résidents modestes dans les quartiers sensibles. Pour autant, ces phénomènes qui devraient converger vers une aggravation de la ségrégation spatiale n'aboutit pas à l'enclenchement d'un cercle vicieux ségrégatif de hiérarchie sociale pour cette période allant de 1990 à 1999. Le vieillissement de la population, l'augmentation du niveau des diplômes concourent à une réduction mécanique de la ségrégation de classe sociale même si la conjoncture dégradée du marché de l'emploi dans la période intercensitaire a accru l'écart du chômage entre les zones urbaines sensibles et les autres quartiers.

Les parcours résidentiels des Africains des quartiers sensibles s'effectuent de façon bipolaire. D'un côté, une partie des Africains des quartiers sensibles s'installe dans des quartiers moins précarisés que ceux qu'ils quittent, indiquant par là une frange en cours d'intégration résidentielle sans pour autant qu'ils soient remplacés par des immigrés d'une autre « ethnie » comme dans le cas de Los Angeles (Clark, 1996). Sur le versant optimiste, la forte mobilité socio-résidentielle ascensionnelle, en volume comme en qualité de la mobilité, est particulièrement encourageante. Elle indique que ce n'est pas un seul « White flight » qui est en cours mais plutôt un « All run ». Ces départs de l'ensemble des catégories ethniques de ces quartiers s'effectuent uniquement avec moins de facilité pour les Africains. Pour ces derniers, le modèle de ségrégation mis en évidence ressemble à celui développé par Robert Ezra Park, d'une polarisation initiale suivie ensuite par une installation dans des espaces plus mélangés semblant indiquer par là une assimilation (1926). La mise à jour de ce phénomène est fondamentale dans l'identification des problèmes et donc des solutions à mettre en œuvre, en écartant l'hypothèse d'auto-ségrégation parfois exprimée dans le monde universitaire et politique. Elle suggère que l'aide à la mobilité résidentielle des habitants serait à même de jouer sur la mixité sociale. Encore faut-il vaincre les rigidités institutionnelles à l'accueil de ces personnes mobiles de la part des communes et des bailleurs sociaux.

Jusqu'à présent la ségrégation a été davantage perçue comme un « stock » mais pas comme le résultat de flux continus, conforté en cela par l'image misérabiliste de l'assignation à résidence, d'une sorte d'immobilité à perpétuité. La perception de la ségrégation spatiale au travers des mobilités entre entrants et sortants amène à un réexamen du sens même de la ségrégation en France en introduisant la dimension temporelle. Ainsi, pour une grande part des habitants, habiter en quartiers sensibles

représente une étape résidentielle ponctuelle, un passage qui se révèle temporairement limité. La forte mobilité des habitants évoque davantage une circulation saine des individus des zones sensibles. L'aspect pathologique de la ségrégation française vient des types de population qui se sédimentent en ZUS et qui rencontrent plus de difficultés à « circuler ».

Il reste que du « All run », on ne sait pas si les motivations des nationaux français et des Africains sont identiques. Le départ des nationaux français est-il de l'ordre du « white flight », c'est-à-dire d'une recherche d'un entre-soi ou de l'évitement persistant des populations étrangères ou assimilées telles dans un réflexe xénophobe ? Quant au départ des Africains correspond-il à une mobilité ascensionnelle interprétable comme une intégration résidentielle de fait ? Selon Loïc Wacquant, les répulsions des résidents des ZUS proviendraient moins d'un racisme latent que du stigmate négatif attaché aux lieux et des rapports parfois difficiles avec les jeunes en proie à la rage des diverses injustices sociales (2006). Ainsi, à travers cette thèse, l'érosion des effectifs des quartiers sensibles, observée entre 1990 et 1999, serait interprétable comme redevable à la stigmatisation et aux nuisances attachées aux lieux. Les motivations individuelles à quitter les quartiers sensibles sont probablement multiples mais à l'observation elles demeurent liées au degré de leur précarité, les résidents effectuant quasi systématiquement une mobilité ascendante (Tableau 3). Il semblerait donc qu'une « volonté » d'ascension résidentielle les anime, c'est-à-dire de vivre dans un quartier plus attrayant ou un désir de fuir des quartiers répulsifs. En réalité, les rapports des résidents avec leur quartier sont divers. Selon une étude en cours, seuls 10 % de la population des quartiers défavorisés se plaignent spontanément de l'insécurité, les amenant à vouloir déménager, 45 % indiquent un lien lâche avec leur quartier qui s'approche d'une indifférence, au moins apparente, et 40 % en ont un rapport globalement satisfaisant (Pan Ké Shon, *mimeo*). Il ressort aussi de cette étude une nette corrélation positive entre le niveau de chômage du quartier et les habitants montrant un sentiment d'insécurité ou un rapport d'indifférence avec celui-ci. S'il y a une fuite à cause de l'insécurité, elle se limite à une frange restreinte des résidents (environ 10 %) logeant parmi les quartiers sensibles les plus précarisés. Dans cette optique, le reste des mobilités résidentielles proviendrait davantage des multiples raisons qui poussent à déménager (agrandissement de la famille, rupture, accès à la propriété, rapprochement du lieu de travail, etc.) et à cette occasion dans un quartier plus attrayant. En tant que telle, la sortie des ZUS serait alors une raison de second ordre.

Malgré tout, le départ des Africains des quartiers sensibles leur est plus difficile que pour les nationaux français. Parmi les habitants qui résidaient en ZUS en 1990, 44 % des Français se sont installés hors ZUS contre la moitié pour les Africains. La part des Africains qui s'enkyste dans les quartiers parmi les plus précarisés, dans un contexte d'une amélioration globale des mobilités des autres habitants interroge. Leurs effectifs en ZUS sont renforcés annuellement, par les familles résidentes sur le territoire français, familles qui en s'agrandissant recherchent un logement plus grand et financièrement accessible. Les effectifs d'immigrés en quartiers sensibles sont aussi alimentés par les flux annuels d'immigration qui, malgré les politiques restrictives d'entrée en France, ont progressé continûment jusqu'en 2003 pour se maintenir aux alentours de 100 000 nouveaux arrivants africains sur l'ensemble du territoire (Thierry, 2004). Ces phénomènes d'accroissement naturel et d'apports d'étrangers par les flux migratoires en quartiers ségrégués ne sont évidemment pas spécifiques à la France. Ils ont déjà été observés récemment, notamment en Angleterre (Simpson, 2004). Nous avons pu démontrer qu'être Africain ajoute bien une pénalité supplémentaire dans le risque d'être ségrégué et qui tend à révéler, toutes choses égales, un phénomène discriminatoire se traduisant par une concentration des ressortissants africains dans les quartiers sensibles les plus précarisés. L'effort d'intégration sociale que devraient fournir les immigrés afin de s'assimiler, thème matérialisé par le « Contrat d'accueil et d'intégration¹³ », ne paraît donc pas être ni le vrai problème, ni la véritable solution. Car lorsqu'ils en ont les moyens, les Africains opèrent majoritairement une mobilité résidentielle ascendante qu'on pourrait qualifier d'« intégration résidentielle ». Wacquant a par ailleurs montré que les indicateurs sociodémographiques entre descendants d'immigrés et nationaux étaient proches montrant ainsi une convergence des comportements familiaux et culturels (2006). Sur le versant pessimiste, avec le relâchement des politiques publiques en faveur des quartiers défavorisés, le départ d'une partie des résidents des ZUS risque de s'accroître et de concentrer alors, les plus démunis incapables de partir, ceux en butte à la discrimination au logement, comme les plus « tolérants » aux conditions résidentielles dégradées, notamment les nouveaux immigrés. Comme a pu l'écrire Loïc Wacquant, la convergence de ces deux types de ségrégation enclencherait alors un processus dont le *Dark ghetto* américain représenterait alors l'« épure sociologique » des quartiers ségrégués et des problèmes qui pourraient y survenir (1993).

¹³ La loi du 24 juillet 2006 qui rend la signature d'un contrat d'accueil et d'intégration obligatoire pour tout nouvel arrivant sur le territoire français.

Selon les auteurs, les logiques qui président à la ségrégation spatiale trouvent leurs sources dans les comportements individuels, dans la « tyrannie des petites décisions », l'évitement des lieux et des personnes socialement ou ethniquement dévalorisées, la recherche d'un entre-soi préservant le capital scolaire et immobilier (Maurin, 2004 ; Bolt *et al.*, 2008), l'évitement des jeunes aux comportements anxigènes et de la stigmatisation du quartier (Wacquant, 2006), l'aversion pour l'insécurité, le manque de commodités et dans l'attraction de logements bon marché jouant comme une trappe à pauvreté résidentielle dans les zones sensibles. Mais ces logiques ne sont pas uniquement individuelles. Elles dépendent aussi de décisions institutionnelles favorisant ou handicapant l'accès au parc de logements notamment social et sa dispersion sur le territoire national. Ainsi, les politiques d'attribution et de disponibilité de logements sociaux par les élus municipaux (Loi SRU, diversement appliquée, contraignant les municipalités à 20 % de logements sociaux sur leur territoire), les stratégies de location et de « peuplement » des bailleurs sociaux qui réservent leurs logements les moins désirables aux Africains et qui instaurent des quotas d'immigrés en invoquant la mixité sociale, s'appuyant sur l'argument du « seuil de tolérance » (Vieillard-Baron, 1996 ; Simon, 1998 ; Tanter et Toubon, 1999 ; G.E.L.D., 2001 ; Tissot, 2005 ; pour le seuil de tolérance voir de Rudder, 1991). On comprend mieux alors les difficultés particulières des Africains à opérer une mobilité ascendante lorsque les choix possibles de logements sont restreints institutionnellement. Est-ce pénalisant ou faut-il rejoindre l'opinion répandue que la ségrégation comporte aussi des avantages comme l'accès aux ressources communautaires ? Outre que l'accès potentiel à ces ressources ne sont pas évaluées rigoureusement, rappelons que la ségrégation induit des externalités négatives et handicape l'enseignement des jeunes en entretenant une culture d'opposition aux valeurs du groupe majoritaire, une moindre réussite sociale aux études et à l'emploi, etc. (Clark, 1965 ; Bénabou *et al.*, 2005). Ce qui perpétue les places sociales et spatiales assignées et rend ainsi illusoire l'égalité des possibles sur laquelle se fondent les démocraties (Maurin, 2004 ; Bolt *et al.*, 2008).

Contrairement à la Grande-Bretagne, la France ne s'est pas engagée dans une politique active de réduction de la discrimination ethnique, entre autre à cause de sa volonté d'être « colour blind ». Le modèle républicain d'intégration à la française s'accorde mal avec des mesures d'*affirmative action* face aussi à un électorat natif peu sensibilisé aux problèmes rencontrés par les immigrants (Blanc, 1991). Dikeç émet une critique plus radicale encore en analysant dans son ouvrage les émeutes de 2005 : « Le problème n'est pas que le républicanisme est en soi incompatible avec la diversité. Le problème est que l'imaginaire républicain est si blanc et si

chrétien que n'importe quelle manifestation de mécontentement – dans les rues ou dans les espaces de la politique institutionnelle – par la République plus bronzée et non-chrétienne (ou pensée être ainsi) que les citoyens évoquent rapidement les valeurs et les principes de la République¹⁴. » (2007, p. 177).

Au-delà, la ségrégation ethnique est dépendante des flux migratoires, migrations qui sont nourries par les besoins des populations du sud et qui touche aux diverses politiques nationales. La complexité des interactions montre que le bas prix des logements, l'évitement des populations défavorisées, voire la xénophobie ne sont pas les seuls moteurs à ce phénomène composé de différentes strates (Bolt *et al.*, 2008). La ségrégation demande à être embrassée dans sa dynamique d'ensemble en tenant compte des différents niveaux : individuel, institutionnel et des relations entre pays d'immigration et pays d'accueil afin d'anticiper les problèmes à venir.

¹⁴ “The problem is not that republicanism is inherently incompatible with diversity. The problem is that the republican imaginary is so white and so Christian that any manifestation of discontent – either on the streets or in the spaces of institutional politics – by the republic's darker and non-Christian (or thought to be so) citizens quickly evokes concerns about the values and principles of the republic.”

Bibliographie

- AVENEL C., 2005.- « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles. Entre mythe social et instrument politique », *Informations sociales*, n° 12-5, pp. 62-71.
- BACQUE M.-H., SIMON P., 2001.- « De la mixité comme idéal et comme politique. A la recherche du dosage social optimal dans la ville », *Mouvements*, n° 13.
- BAUDELLOT C., ESTABLET R., 2003. - *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Fayard, Paris.
- BEAUD S., AMRANI Y., 2004. - *Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, Éditions La Découverte, Paris.
- BEAUD S., PIALOUX M., 2003.- *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, coll. Pluriel, Fayard.
- BENABOU R., KRAMARZ F., PROST C., 2005.- « Les Zones d'Education Prioritaire : quels moyens pour quels résultats ? », *Économie et statistique*, n° 380, pp. 3-34.
- BLANC M., 1991.- Urban housing segregation of north african "immigrants" in France, in Hutmann E.D., Blauw P.W., Saltmann J. (Eds), Duke university press, Durham and London, 145-154.
- BLANPAIN N., PAN KÉ SHON J.-L., 1999.- « A chaque étape de la vie, ses relations », *Données sociales*, pp. 346-353.
- BOËLDIEU J., THAVE S., 2000.- *Le logement des immigrés en 1996*, Insee-première, n° 730.
- BOISSELOT P., 2006.- « L'évolution des opinions des Français par rapport aux enjeux sociaux et à la protection sociale entre 2000 et 2006. De fortes attentes envers l'État en matière de logement et de lutte contre le chômage », *Études et résultats*, n° 517, Drees.
- BOLT G., VAN KEMPEN R., VAN HAM, M., 2008.- "Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market: Spatial Segregation, Relocation Dynamics and Housing Policy." *Urban Studies*, n°45(7), pp. 1359-1384.
- BORGOGNO V., FRICKEY A., PRIMON J.-L., 2004.- « Identification des discriminations dans l'accès à l'emploi des diplômés du supérieur issus de l'immigration », *Migrations études*, n° 124.
- CASTEL R., 1995.- *Les métamorphoses de la question*

- sociale : une chronique du salariat*, Paris : Fayard, Collection « L'espace du politique ».
- CHAMPION J. B., MARPSAT, M., 1996.- « La diversité des quartiers prioritaires : un défi pour la politique de la ville », *Économie et statistique*, n° 294-295, pp. 47-65.
- CHENU A., 1990.- *L'archipel des employés*, coll. Études, Paris, INSEE.
- CHENU A., TABARD N., 1993.- « Les transformations socioprofessionnelles du territoire français, 1982-1990 », *Population*, n° 6, pp. 1735-1769.
- CLARK W.K., 1996.- Residential patterns: avoidance, assimilation, and succession, in: R. WALDINGER and M. BOZORGMEHR (Eds) *Ethnic Los Angeles*, pp. 109-138. New York: Russell Sage Foundation.
- CLARK W.K., 1965.- *Dark ghetto: Dilemmas of social power*, Harper & Row, New-York, (trad. Fr. Ghetto noir, Laffont Paris, 1966.
- CORTESE C.F., FALK R.F., COHEN J.K., 1976.- "Further Considerations on the Methodological Analysis of Segregation Indices", *American Sociological Review*, Vol. 41, No. 4., pp. 630-637.
- DAVEZIES L., 2004.- « De la question sociale à la question spatiale », *Lien social et Politiques*, n° 52, p.47-53.
<http://id.erudit.org/iderudit/010588ar>
- DEMAZIERE D., 1996.- « Chômage et dynamiques identitaires » in *L'exclusion. L'état des savoirs*, Dir. Serge Paugam, Paris: Éditions La Découverte, Coll. Textes à l'appui, pp. 335-343.
- DIKEÇ M., 2007.- *Badlands of the republic. Space, Politics, and Urban policy*, Blackwell, RGS/IBG Book Series.
- DOMINGUES DOS SANTOS M., 2005.- « Travailleurs maghrébins et portugais en France : Le poids de l'origine », *Revue Economique*, volume 56, pp. 447-464.
- DUPERE V., LEVENTHAL T., LACOURSE, É., 2008.- « Neighborhood poverty and suicidal thoughts and attempts in late adolescence." *Psychological Medicine*, Published online by Cambridge University Press, doi:10.1017/S003329170800456 X
- FAIRLIE R. W., 2005.- « An Extension of the Blinder-Oaxaca Decomposition Technique to Logit and Probit Models », *Journal of Economic and Social Measurement*, 30(4), pp.305-316.
- FELOUZIS G., 2003.- « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de sociologie*, 44-3, pp. 413-447.
- FINNEY N., SIMPSON L. 2007.- "Internal migration and ethnic groups: evidence for the UK from

- the 2001 Census”, *CCSR Working Paper*, 2007-04.
- Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations, 2001.- « Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social », *note de synthèse du GIP GELD*, n° 3.
- HAUSER R. M., 1970.- « Context and Consequence: A Cautionary Tale », *American Journal of Sociology*, 75, p. 645-664.
- ICELAND J., DOUZET F., 2006.- « Mesurer la ségrégation raciale et ethnique dans les milieux résidentiels », *Hérodote*, n° 122, pp. 25-43.
- INSEE, 2005.- *Les immigrés en France*, Insee-références, Paris.
- IRELAND P., 2008.- “Comparing Responses to Ethnic Segregation in Urban Europe”, *Urban studies*, 45(7), p. 1333-1358.
- JAILLET M.-C., 1994.- « La “territorialisation” des politiques de lutte contre l'exclusion », *Géographes associés*, n° 14-15, pp. 63-65.
- JARGOWSKY P.A., 1996.- Take the Money and Run: Economic Segregation in U.S. Metropolitan Areas, *American Sociological Review*, Vol. 61, No. 6., pp. 984-998.
- JOHNSTON R. POULSEN M., FORREST J., 2005.- “On the measurement and meaning of residential segregation: A response to Simpson”, *Urban Studies*, 42:7, 1221 – 1227.
- KEMPEN VAN R., ÖZÜEKREN A.S., 1998.- “Ethnic Segregation in Cities: New Forms and Explanations in a Dynamic World”, *Urban Studies*, Vol. 35, No. 10, 1631-1656.
- LAZARFELD P., JOHADA M., ZIESEL H., [1934] 1972.- *Marienthal. The Sociography of an Unemployed Community*, Tavistock, London.
- LÉVY J.-P., 2003.- “Population Patterns and Household Trajectories in the Residential Milieu: the Example of the Seine-Saint-Denis”, *Population, english edition*, vol. 58, n° 3, pp. 365-400.
- MADORE F., 2005.- « La ségrégation sociale dans les villes françaises : réflexion épistémologique et méthodologique », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 49, n° 136, p. 45-60.
- MARTIN-HOUSSART G., TABARD N., 2002a.- « Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants », *Document de travail Insee*, n° F0208.
- [/www.insee.fr/fr/nom_def_met/methodes/doc_travail/docs_doc_travail/f0208.htm](http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/methodes/doc_travail/docs_doc_travail/f0208.htm)

- MARTIN-HOUSSART G., TABARD N., 2002b.- « Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands », *France, portrait social*, 2002-2003, Insee.
- MASSEY D.S., 1981.- Social class and ethnic segregation: a reconsideration of methods and conclusions, *American sociological review*, Vol. 46, pp. 641-650.
- MASSEY D.S., DENTON N. A., 1988.- “The Dimensions of Residential Segregation”, *Social Forces*, 67: 2, pp. 281-315.
- MASSEY D.S., DENTON N. A., 1993.- *American apartheid: Segregation and the making of the underclass*. Harvard University Press, Cambridge, Mass.
- MAURIN É., 2004.- *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, La République des idées, Éditions du Seuil.
- MEURS D., PAILHE A., SIMON P., 2006.- « The Persistence of Intergenerational Inequalities linked to Immigration: Labour Market Outcomes for Immigrants and their Descendants in France », *Population, english edition*, 61(5-6).
- OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES, 2004.- *Rapport 2004*, Éditions de la Délégation Interministérielle à la Ville.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES, 2005.- *Rapport 2005*, Éditions de la Délégation Interministérielle à la Ville.
- PAN KÉ SHON J.-L., *mimeo*, I can't get no satisfaction... from my neighbourhood! Relationships with the neighbourhood, residents' well-being and socio-spatial hierarchy.
- PAN KÉ SHON J.-L., 2007a.- “Residents' perceptions of their neighbourhoods: disentangling dissatisfaction, a French survey”, *Urban Studies*, 44(11), pp. 2231-2268.
- PAN KÉ SHON J.-L., 2007b.- “Le nouveau recensement et son impact sur l'étude des mobilités », *Population*, 62(1), pp. 117-138.
- PAN KÉ SHON J.-L., 2005.- “La représentation des habitants de leur quartier : entre bien-être et repli », *Économie et statistique*, n° 386, pp. 1-33.
- PARK R. E., 1926.- “The Urban Community as a Spatial Pattern and a Moral Order” in *The Urban Community*, edited by E. W. Burgess. Chicago, IL: University of Chicago Press, pp. 3-18.
- PAUGAM S., 2005.- *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Coll. Le lien social, Presses universitaires de France.
- PEACH C., 1998.- “South Asian and Caribbean Ethnic Minority

- Housing Choice in Britain”, *Urban Studies*, 35: 10, pp. 1657-1680.
- PHILLIPS D., 1998.- “Black Minority Ethnic Concentration, Segregation and Dispersal in Britain”, *Urban Studies*, 35:10, pp. 1681 – 1702.
- PRETECEILLE E., 2006a.- « La ségrégation sociale a-t-elle augmentée ? », *Sociétés contemporaines*, n° 62, pp. 69-93.
- PRETECEILLE E., 2006b.- « La ségrégation contre la cohésion sociale : la métropole parisienne », in *L'épreuve des inégalités*, sous la direction d'Hugues Lagrange, Le Lien social, Paris : PUF, pp. 195-246.
- PRETECEILLE E., 2003a.- « Lieu de résidence et ségrégation sociale », *Cahiers français*, La documentation française, n° 314, pp. 64-70.
- PRETECEILLE E., 2003b.- « La division sociale de l'espace francilien », *rapport de recherche*, http://osc.sciences-po.fr/equipe/ctit_preteceille.htm#, Observatoire sociologique du changement.
- RHEIN C., 1998.- Globalisation, Social Change and Minorities in Metropolitan Paris: The Emergence of New Class Patterns, *Urban Studies*, 35(3), p. 429-447.
- RUDDER DE V., 1995.- La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace ? Éléments de réflexion sur les relations interethniques in Les quartiers de la ségrégation. Tiers Monde ou Quart monde ?, sous la direction de René Galissot et Brigitte Moulin, Éditions Karthala, p. 11-30.
- RUDDER DE V., 1991.- Seuil de tolérance et cohabitation ethnique, in Face au racisme, tome 2, Pierre-André Taguieff dir., La Découverte, Coll. Essais, pp. 154-166.
- SARRE P., PHILLIPS D., SKELLINGTON R., 1989.- Ethnic Minority Housing: Explanations and Policies. Aldershot: Avebury.
- SCHNAPPER, D., 1981.- L'épreuve du chômage, Paris, Gallimard.
- SIMON P., 2008 « Race », ethnique et statistiques en France, *Revue française de sociologie*, n° 49(1), p.153-162.
- SIMON P., 2007.- Comment la lutte contre les discriminations est-elle passée à droite ?, *Mouvements*, n°52, p.153-163.
- SIMON P., 1998.- Ghettos, immigrants, and integration. The french dilemma, *Netherland Journal of Housing and the built environment*, 13(1), p. 41-62.
- SIMPSON L., 2004.- Statistics of racial segregation: measures, evidence and policy, *Urban Studies*, volume 41, number 3, pp. 661 – 681.

- SINTOMER Y., 2001.- « Mixité sociale et lutte pour l'égalité », *Mouvements*, n° 15/16.
- TABARD N., 1993.- Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire, *Economie et Statistique*, n° 270, pp 5-22.
- TANTER A., TOUBON J.-C., 1999.- « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, pp. 59-86.
- THIERRY X., 2004.- Recent immigration trends in France and elements for a comparison with the United Kingdom, *Population*, English edition, 59(5), p. 635-672.
- TISSOT S., Poupeau F., 2005.- « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, pp. 5-9.
- TISSOT S., 2005.- « Une « discrimination informelle ? » Usage du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logement HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, pp. 54-69.
- VALLET L.-A., 2005.- « La mesure des effets de quartier/voisinage : un objet important et difficile à la croisée des sciences sociales », *Revue économique*, vol. 56, p.363-370.
- VIEILLARD-BARON H., 1996.- *Banlieue, ghetto impossible*, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube.
- WACQUANT L., 2006.- *Parias Urbains. Ghetto, Banlieues, Etat*, Paris: La Découverte.
- WACQUANT L., 1993.- De l'Amérique comme utopie à l'envers, in *La misère du monde*, collection Libre examen, Paris: Seuil, pp. 263-278.
- WEBER M., [1921] 1974. – *Économie et société*, Paris, Plon.

Tableau 1 - Décomposition statistique non-linéaire du taux de chômage en ZUS entre 1990 et 1999

Contribution des variables à la variation du chômage entre 1990 et 1999

	Contribution %	Standard variation	Contribution/ variation %
Nationalité d'un pays africain	0.7	0.0286	11.3
Âge	-0.7	0.0253	-11.3
Diplôme	-0.9	0.0528	-15.1
Type de ménage	0.2	0.0336	3.6
Nombre d'enfants	0.1	0.0242	1.5
PCS hommes	-0.13	0.0344	-2.2
PCS femmes	-0.94	0.0389	-15.2
Total	-1.7	-	27.4
Part de l'écart due à la conjoncture et aux inobservées	4.5	-	72.6
Taux chômage en 1990: 19.6%, en 1999: 25.8%. Écart du chômage 1999-1990 = 6.2%			

Champ : Actifs des ZUS en 1990 et 1999

Source : Recensements au ¼ de la population 1990 et 1999.

Lecture : Les différences de peuplement au regard du chômage entre 1990 et 1999 expliquent une réduction de 1,7 point de l'écart du chômage 1999-1990. La progression du chômage de 1 % (0,7 % + 0,2 % + 0,1 %) due à la progression des effectifs des ressortissants africains, de la modification des types de ménages et du nombre d'enfants a été contrée par la baisse simultanée du chômage de 2,7 % (0,7 % + 0,9 % + 1,1 %) redevable aux diplômes, à l'âge et aux catégories socioprofessionnelles. Sans ces modifications de peuplement, la moyenne du chômage en ZUS en 1999 aurait été de 27,5 % au lieu de 25,8 % (25,8 % + 1,7 %).

Tableau 2 – Mobilité des habitants qui vivaient en ZUS en 1990

	Hors ZUS	Même ZUS	Autre ZUS	Total	% Part des migrants de chaque origine
Français	68,6	21,2	10,2	100	63,7
Africains	39,7	44,5	15,8	100	55,4
Autres nationalités	56,4	30,9	12,7	100	56,3

Champ : Habitants des ZUS ayant opéré une mobilité entre 1990 et 1999.

Source: Échantillon démographique permanent (EDP), Insee.

Tableau 3 – Matrice des mobilités des habitants sortant de ZUS entre 1990 et 1999

ZUS de provenance en 1990	Quartier de destination en 1999										Taux de migrants	
	Déciles du taux de chômage du quartier en ZUS ou hors ZUS											
	[1 ^e - 2 ^e]]2 ^e - 4 ^e]]4 ^e - 6 ^e]]6 ^e - 8 ^e]		>8 ^e			
	Français	Africain	Français	Africain	Français	Africain	Français	Africain	Français	Africain	Français	Africain
[1 ^e - 2 ^e]	88,5	87,1	7,4	7,2	2,9	4,3	0,8	0,9	0,4	0,5	23,5	19,1
]2 ^e - 4 ^e]	66,2	40,6	28,2	53,4	3,6	4,2	1,0	1,2	1,0	0,6	23,1	29,4
]4 ^e - 6 ^e]	55,5	36,1	11,5	11,5	28,8	48,1	2,1	3,3	2,1	1,0	20,5	16,9
]6 ^e - 8 ^e]	46,9	25,2	14,5	11,3	8,6	8,7	27,1	50,9	2,9	3,9	17,0	16,7
> 8 ^e	35,0	16,9	16,3	8,9	10,7	10,6	5,9	4,8	32,1	58,8	15,9	17,9
Part des installés en 1999	61,0	41,9	15,6	22,5	10,6	13,6	6,4	10,5	6,4	11,6	100	100

Champ : Habitants des ZUS ayant migré entre 1990 et 1999.

Note : Les deux distributions du taux de chômage des quartiers sont celles de 1990. Afin d'observer les transitions des habitants des ZUS sans les interférences dues aux modifications de la conjoncture du chômage dans la période intercensitaire, le taux de chômage des quartiers en 1990 des ZUS ou hors ZUS a été attribué aux quartiers d'installation des migrants des ZUS. Le taux de chômage considéré du quartier d'installation est d'abord celui de la ZUS, lorsque la nouvelle installation est en ZUS sinon celui du quartier hors ZUS.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

Tableau 4 – Rapport des « risques » relatifs des migrants de ZUS d’emménager entre 1990 et 1999 dans un quartier du...

(Logit polytomique, classe de référence du 1^e au 5^e décile du taux de chômage des quartiers.

Déciles du taux de chômage des quartiers en 1999 (TRIRIS)] 5 ^e – 8 ^e]] 8 ^e – 9 ^e]] 9 ^e – 9.5 ^e]] 9.5 ^e – 9.8 ^e]] > 9.8 ^e]		
		Odd Intervalles s de ratio confiance			Intervalle de Odds de ratio confiance			Intervalle de Odds de ratio confiance			Intervalle de Odds de ratio confiance			Intervalle de Odds de ratio confiance		
Nationalité	Française	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
	D’Afrique	1.7	1.4	2.0	2.4	1.9	2.9	2.7	2.2	3.4	3.2	2.6	3.9	4.4	3.5	5.5
	Autres															
	nationalités	1.2	1.0	1.3	1.3	1.1	1.5	1.7	1.4	2.0	1.4	1.1	1.7	1.5	1.2	1.8
Déciles du taux de chômage en ZUS en 1990] 1; 2]	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-	Réf.	-	-
] 3; 4]	0.9	0.8	1.0	0.9	0.8	1.1	2.1	1.7	2.4	4.5	3.5	5.8	1.9	1.2	2.9
] 5; 6]	1.4	1.2	1.5	1.0	0.9	1.2	1.8	1.5	2.3	10.3	7.9	13.3	9.5	6.3	14.2
] 7; 8]	1.5	1.3	1.7	1.3	1.1	1.6	2.5	2.0	3.1	10.7	8.2	14.0	23.6	15.7	35.3
] 8; 9.5]	2.1	1.8	2.5	2.6	2.2	3.2	3.7	2.9	4.7	11.3	8.4	15.3	68.8	45.6	103.7
] 9.5; 10]	2.6	1.8	3.7	2.2	1.4	3.4	5.6	3.7	8.7	16.4	10.2	26.3	84.0	50.5	139.8

Champ : Habitants des ZUS en 1990 ayant migré au cours de la période intercensitaire.

¹ L’odds ratio est le rapport des chances relatives et s’interprète comme suit. Toutes choses étant égales, les Africains ont 4,4 fois plus de risques de migrer dans un quartier le plus défavorisé (supérieur au 98^e centile du taux de chômage des quartiers) que de migrer dans un quartier aisé (en dessous de la médiane du chômage des quartiers) par rapport aux Français.

² L’intervalle de confiance est celui à 95 %. Le niveau de l’odds ratio a 95 % de chance de se situer dans les bornes de l’intervalle de confiance.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.

N.B.: Ce tableau est un extrait du modèle polytomique contrôlé également par l’âge, le confort du logement, le type de ménage et la position dans le ménage, le diplôme, le statut d’activité, le statut d’occupation du logement et la taille de l’unité urbaine.

Tableau 5 - Entrants en ZUS

	%		
	En ZUS en 1999		France
	Absent EDP en 1990	Présent hors ZUS en 1990	métropolitaine
Enfant au sein d'un couple	49,0	13,6	30,9
Enfant en famille monoparentale	14,8	8,4	4,5
Monoparent	3,2	7,7	2,7
Personne seule	5,1	18,7	8,3
Hors famille	4,5	6,5	3,2
En couple	23,4	45,2	55,2
Total	100	100	100
Nationalité ¹ : d'un pays africain	20,2	5,5	2,1
d'un autre pays étranger	13,7	6,3	5,2
Française	66,1	88,2	92,7
<i>dont DOM</i>	2,9	0,9	0,4
Total	100	100	100
Unité urbaine de moins de 200 000 h	34,1	40,8	62,5
Unité urbaine de plus de 200 000 h	41,1	40,1	22,6
Paris, Île-de-France	24,8	19,1	14,9
Total	100	100	100
Propriétaire ²	13,2	18,0	61,7
Locataire non HLM ²	17,1	18,9	18,6
Locataire HLM ²	64,9	57,0	14,6
Locataire d'un meublé ou hôtel ²	3,0	2,5	1,1
Logé à titre gratuit ²	1,9	3,7	4,1
Total	100	100	100

Champ : 1^o colonne absents de l'EDP en 1990 mais en ZUS au recensement de 1999.

Seconde colonne présents dans l'EDP hors ZUS en 1990 mais en ZUS au recensement de 1999.

¹ Nationalité et département de naissance pour les habitants d'Outre-mer.

² Le champ est réduit aux adultes

Source : Échantillon démographique permanent

Tableau 6 – Risques de migrer dans un quartier classé en Zus du...

(Logit polytomique, classe de référence : quartier inférieur ou égal au 6^e décile du taux de chômage des ZUS en 1999)

ZUS en 1999				
Déciles du taux de chômage				
	...] 6 ^e ; 8 ^e]] 8 ^e ; 9 ^e]] 9 ^e ; 9,5 ^e]] 9,5 ^e ; 10 ^e]
Constante	-0,98***	-1,55***	-3,80***	-5,10***
Français	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Africain	0,39***	0,62***	0,44**	0,61***
Autres nationalités	0,12	0,32***	0,15	0,10
Décile du taux de chômage des quartiers de provenance (TRIRIS) en 1990				
] 1 ^e ; 2 ^e]	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
] 2 ^e ; 4 ^e]	0,09	0,38***	0,48***	0,37
] 4 ^e ; 6 ^e]	0,45***	0,90***	1,25***	1,51***
] 6 ^e ; 8 ^e]	0,38***	0,87***	1,16***	2,01***
] 8 ^e ; 9,5 ^e]	0,62***	1,33***	1,87***	2,76***
>9,5 ^e	0,80***	1,65***	2,05***	3,25***

Champ : Habitants hors ZUS en 1990

Note : Le modèle est aussi contrôlé par la présence d'enfants (moins de neuf ans ou plus de neuf ans), les diplômes, le statut d'activité, le statut d'occupation du logement, la tranche d'unité urbaine.

***, **, * significativement différents aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %.

Source : Échantillon démographique permanent, Insee.